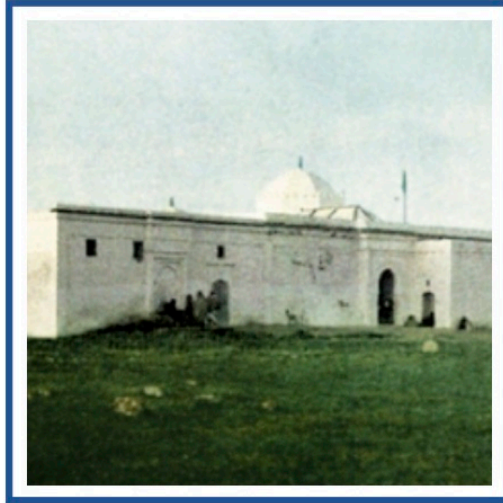


**DIRECTION DE L'ARCHITECTURE**

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

**تدنيس مقبرة سيدي بنعاشر بسلا**

**PROFANATION DU CIMETIERE SIDI BEN ACHER A SALE**



**إشكالية المقابر بالمحن العتيقة**

**PROBLEMATIQUE DES CIMETIERES EN MEDINAS**

# Sommaire

# الفهرس

AVANT PROPOS.....	5	تقديم
ENJEUX.....	7	رهانات
ETAT ACTUEL.....	15	الحالة الراهنة
PROPOSITIONS ET SOLUTIONS ALTERNATIVES.....	25	اقتراحات وحلول بديلة
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES.....	29	مراجع ببليوغرافية ورسومات بيانية
ANNEXES.....	35	ملحقات
ANNEXE 1 Personnes Ressources.....	37	ملحق 1 الأشخاص المصادر
ANNEXE 2 Propositions de projets d'aménagement du cimetière.....	38	ملحق 2 مقترحات لمشاريع تهيئة المقبرة
ANNEXE 3 Document régissant les travaux d'aménagement.....	40	ملحق 3 الوثيقة المتضمنة لأشغال التهيئة
ANNEXE 4 Extraits de textes législatifs, réglementaires et recommandations religieuses.....	43	ملحق 4 مقتطف من النصوص التشريعية القانونية والتوصيات الدينية
ANNEXE 5 Profanation de cimetières et réactions citoyennes.....	49	ملحق 5 حول المقابر وردود فعل المواطنين عبر العالم

## AVANT PROPOS

Dès les premiers mois de sa création et au fur et à mesure de sa mise en place, la Direction de l'Architecture eut à traiter des dossiers et des problèmes de natures diverses et à prendre position sur des questions d'actualité en matière d'architecture et d'urbanité.

La démolition illégale du Riad El Ouarzazi à Marrakech, la profanation du cimetière Sidi Ben Acher à Salé, la valorisation du premier CD Rom portant sur une médina maghrébine, Tétouan, classée sur la liste du Patrimoine Mondial, les risques de dénaturation de la Place Jama' el Fna, l'assistance technique au projet communautaire d'Aït Iktel, etc., furent autant d'occasions de réflexion collective, de missions et de travaux sur le terrain, d'échanges avec des partenaires et, progressivement, de prises de conscience de problématiques bien plus larges que celles révélées par des cas particuliers.

Pour cerner de telles problématiques, avec leurs manifestations, les enjeux qu'elles dévoilent, leurs impacts sur les établissements humains, leurs implications sur le cadre de vie et les usagers, et aussi pour la recherche de solutions alternatives concertées, des dossiers ont été mis au point, confectionnés, tirés en nombre d'exemplaires réduits et diffusés auprès d'acteurs et d'institutions impliqués ou, d'une manière plus générale, concernés par la gestion urbaine.

L'intérêt suscité par ces dossiers, a surpris par son ampleur. Bien que de production artisanale et en nombre restreint, ils eurent un assez large écho et les réactions suscitées furent nombreuses et encourageantes. Notamment sur l'état d'esprit qui prévalait dans ces documents et la clarté des prises de position d'architectes de la fonction publique sur des questions d'actualité.

C'est comme si ces dossiers étaient en phase avec des interrogations et des réflexions de plus en plus récurrentes sur le cadre de vie, son passé, son présent et son devenir, sur les relations entre les citoyens et la cité, c'est-à-dire sur une urbanité fondée sur une dynamique citoyenne. Une urbanité en tant que rempart contre la dénaturation et les dégradations qui menacent et affectent le patrimoine architectural en portant atteinte à l'identité et à la dignité des citoyens.

C'est justement cette hypothèse d'une approche, d'un sentiment, d'une conception ou d'une vision partagée de la cité et de l'urbanité qui a donné naissance à la Collection des "Cahiers d'Architecture et d'Urbanité". Collection destinée à contribuer à une prise de conscience de l'intérêt public de l'architecture avec toutes les implications que cela suppose.

Saïd Mouline

## ENJEUX



## EDITORIAL “MEMOIRE ET DIGNITE”

La gerbe de fleurs que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a déposée, au cimetière national d’Arlington, situé à Washington, sur la tombe du soldat inconnu, est un geste symbolique à la fois de reconnaissance vis-à-vis de ceux et celles auxquels les Etats Unis actuels considèrent devoir leur liberté et leur démocratie, de même qu’un geste rituel, qu’en tant qu’hôte dans ce pays, le Souverain a accompli pour le maintien de la mémoire.

A cette occasion la presse, et plus particulièrement la presse télévisée, a rendu compte dans notre pays de l’état impeccable d’un cimetière américain. L’on est encore plus triste et plus perplexe devant de telles images, celle du geste d’un monarque, geste identique que de nombreuses personnalités, rois et empereurs, chefs d’états ou de gouvernements, avant et après lui, ont accompli ou accompliront.

Face aux profanations du cimetière Sidi Ben Acher à Salé, la question qui revient alors sans cesse à l’esprit devant un tel témoignage est la suivante : pourquoi ? Pourquoi, là où tout le monde s’accorde à reconnaître dans un cimetière, du plus prestigieux au plus humble, un lieu de mémoire, un témoignage d’histoire et un repère d’identité, les nôtres, nos cimetières, sont, dans la plus grande majorité des cas, non pas délaissés ou mal entretenus, mais profanés de manière sauvage comme l’a été et l’est encore le cimetière Sidi Ben Acher. Si à certains, le terme de sauvage pourrait paraître excessif, en fait, il est bien en deçà de la vérité, car transformer un cimetière en décharges publiques, comme l’a fait le Conseil Municipal de Salé Médina, relève en fait de la barbarie. Une barbarie qui trouble la mémoire et pousse à l’amnésie. Une barbarie qui efface l’histoire et rend une cité orpheline. Une barbarie qui occulte l’identité et concourt à faire des citoyens des orphelins apatrides.

Mais pourquoi ?

Pourtant le cimetière Sidi Ben Acher est loin d’être abandonné. On y enterrait encore en 1989 et en 1997, si ce n’est plus tard. Les nouvelles voies carrossables qui y ont - illégalement - été tracées et réalisées, en perçant, sans études et sans scrupules, des murailles historiques classées, drainent des milliers de passants par jour. Tous les vendredis apportent au Mausolée Sidi Ben Acher fidèles et croyants, enfants, adultes et vieillards, hommes et femmes, en quête de spiritualité ou de demandes diverses au Saint pour intercéder en leur faveur.

Alors pourquoi des décharges publiques ?

La proximité de la Grande Mosquée, d’époque almohade, de la Médersa d’Aboul Hassan, d’époque mérinide, et celle du Mausolée Sidi Abdallah Ben Hassoun, considéré aujourd’hui comme le Saint Patron de Salé, sacralise tout l’espace du cimetière qui, sur près de vingt hectares, semble séparer l’Océan de la cité, confiant l’espace des morts, intégrés à la cité, le rôle de protecteurs des vivants.

Alors pourquoi cette profanation ?

Sidi Ben Acher n'est, par ailleurs, pas un saint homme ordinaire, comme on en compte des milliers à travers tout le Royaume. Son histoire personnelle se confond avec celle de la cité, héritière, notamment, d'Al Andalus, d'où lui-même avait émigré. Exégète de la pensée de Shadili et grande figure du Maroc mystique du XIV<sup>ème</sup> siècle, il était consulté par les petites gens mais également par les plus grands de ses contemporains qui venaient le voir.

Alors pourquoi dénaturer un site et un contexte chargés de tant d'histoire ?

L'histoire urbaine, l'histoire sociale, en fait toute l'histoire de la cité de Salé, est empreinte de ses relations tumultueuses avec l'Océan; voie d'arrivée d'ennemis qui prennent la ville par trahison ou, le plus souvent, porte du Jihad maritime puis du commerce avec de nombreuses villes méditerranéennes .

Alors pourquoi décharger sur les traces de cette voie d'échange des milliers de mètres cubes d'ordures ?

Pourquoi ? Question lancinante. Car si rien ni presque personne ne s'est vraiment soucié du maintien et de la préservation du cimetière Sidi Ben Acher, un des plus connus de notre pays, que penser du sort des centaines de cimetières qui n'ont pas de telles lettres de noblesse et qu'abritent les intérieurs de nos médinas ou les proximités de leurs remparts ? Que penser du sort des cimetières, encore plus sobres, plus dépouillés, qui peuplent les oasis des vallées pré-sahariennes ?

Si l'on n'y prend garde, au mépris de la loi et du droit, des milliers d'hectares où s'archivent mémoires, histoires et identités multiples, dans les cimetières musulmans, israélites et chrétiens, risquent de ne pas faire de vieux os, en raison de l'incompétence avérée des apprentis-sorciers de la gestion urbaine, de la pression démographique et de spéculations immobilière et foncière, loin d'être maîtrisées.

La seule prétention de ce dossier est, à travers l'analyse même sommaire, de l'exemple édifiant de la profanation du cimetière Sidi Ben Acher, de formuler la question : pourquoi ?

Pourquoi une telle barbarie, alors que l'Islam et la culture islamique ont tant traité du statut des morts ici-bas, morts biologiquement mais qui restent culturellement vivants et propriétaires de leurs parcelles en tant que citoyens continuant à occuper l'espace et la mémoire de la cité.

Saïd Mouline  
Directeur de l'Architecture  
Rabat, le 13 juillet 2001

## LA MEDINA DE SALE EN DEVENIR

Située à l'embouchure du Bou Regreg et s'ouvrant sur l'Océan Atlantique, la ville de Salé est réputée, depuis l'avènement de l'Islam pour son rôle remarquable en tant que foyer important de la lutte patriotique et de la propagation de la foi. Cette réputation puise notamment ses fondements dans des exemples tel celui de la résistance conduite par le moujahid M'hamed Al Ayyachi face à l'hostilité des occupants Espagnols et Portugais et dans les actes du Jihad maritime engagé par les "Corsaires de Salé" contre les infidèles. Les expéditions de ces combattants de la foi étaient d'une extrême témérité allant jusqu'en Islande, en Acadie et en Terre-Neuve.

La vocation du Jihad et de la résistance, qui ont contribué à la réputation de Salé et de l'embouchure du Bou Regreg, s'illustre dans son paysage et son rivage par la mise en œuvre de tout un dispositif de défense et un arsenal maritime bien consolidé, notamment par la construction de remparts épais, percés de portes monumentales dont Bab Maâlqa au sud-ouest, s'ouvrant sur le cimetière et la plage, et Bab Lamrissa au sud qui servait à l'entrée et la sortie des bateaux.

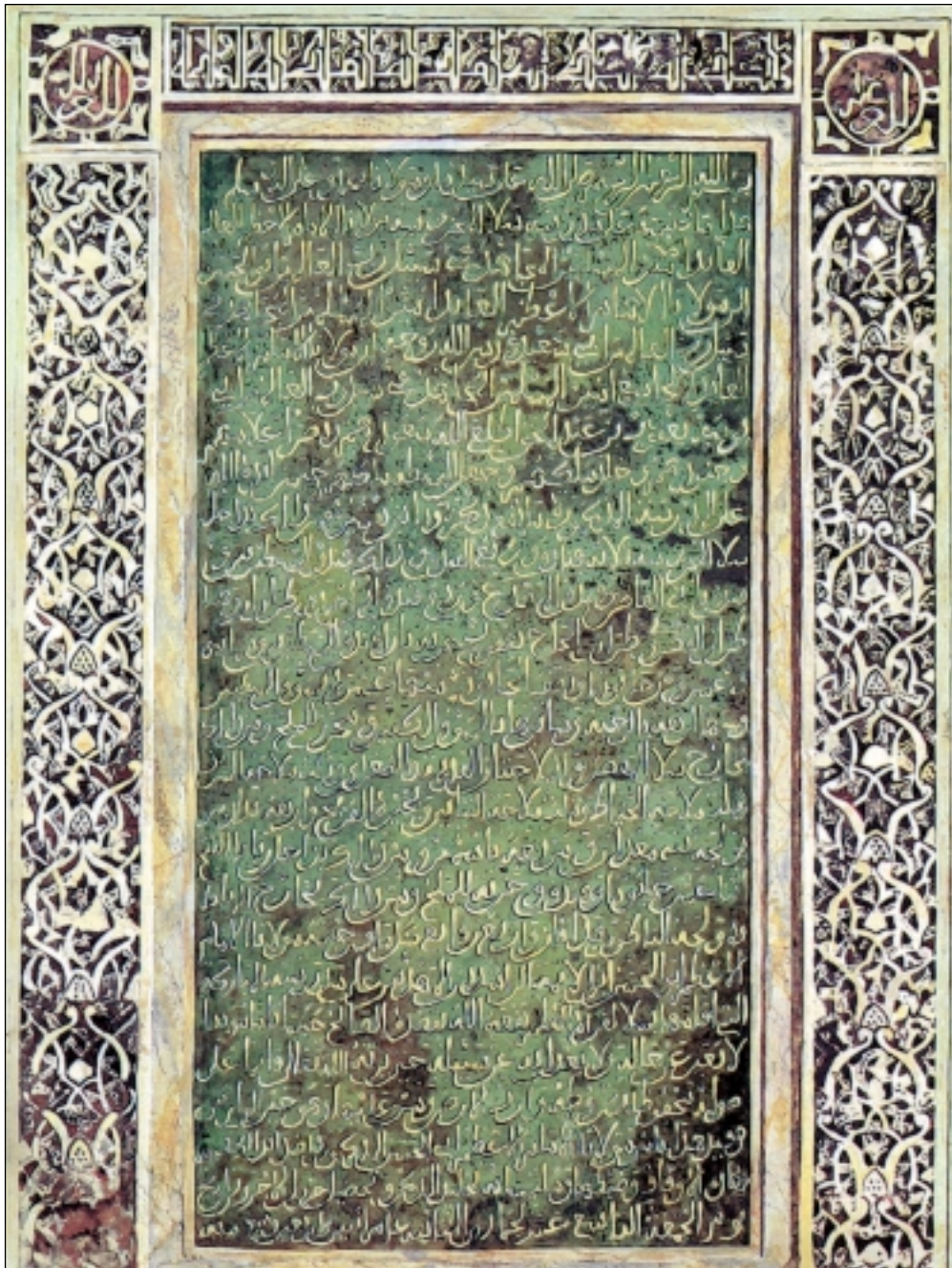
De même, elle s'est dotée, d'une part, de donjons dont "Borj Adoumoue", "Borj er-Roukni" où l'on édifia "Skalla al-Kadima" et "Skalla al-Jadida" équipées d'un armement de défense de la cité et, d'autre part, d'un chantier naval "Dar Assinaâ", sur l'emplacement actuel du Mellah, qui contribua au développement de son activité maritime.

Salé est également réputée, comme une cité de la foi, de la piété et du savoir. Elle compte, en effet, un grand nombre de sites culturels et culturels d'un grand intérêt. Dans At-Tal'a, s'élève le pôle religieux de la cité qui domine l'ensemble urbain et ordonne son tracé, à partir du Masjid al-A'dam. Dans l'ancien Mellah, fut édifiée une médersa-maristan faisant office d'école de médecine et de pharmacie et centre de soins des malades (actuel Foundouq Askour).

Terre de piété et de recueillement, Salé connût l'afflux massif de nombreux arrivants venus tant des environs que des contrées lointaines, se vouant à l'ascétisme et à la dévotion et auxquels s'apparentent plusieurs zaouias et sanctuaires, parmi lesquels la Zaouia Darkaouia au XIIème siècle, la Zaouia Sidi Bouzekri au XIVème siècle, la Zaouia Hajjia, la Zaouia Kettania, le Mausolée Sidi Abdellah Ben Hassoun, le Mausolée Sidi Ahmed Ben Acher et bien d'autres.

Ces espaces, outre leur vocation culturelle et mystique, servaient aussi pour l'hébergement des étrangers de passage et comme refuge aux indigents qui venaient s'y ressourcer spirituellement.

Enfin, il ne va pas sans dire que Salé, depuis les temps anciens, vécut en une seule et même communauté, malgré la diversité de son peuplement, dans le cadre de son enceinte comme un "écrin de verdure". La cité était noyée dans de vastes jardins-vergers, "Saniat ou Souani", réservés à des cultures maraîchères et fruitières. Et comme l'a





bien décrit le poète Lissane Ed-Dîne Ibn al Khatib : c'est une "ville mariant avec harmonie urbanité et vie de campagne".

Ainsi, durant huit siècles, le tissu urbain de Salé fut le théâtre d'actions historiques et de savoir-faire à la base de l'urbanité de la cité. Ces évolutions n'auraient pas abouti à une telle forme urbaine, s'il n'y avait pas eu un mode de gestion, de contrôle et de législation, ainsi qu'un système de production urbain, qui ont sociologiquement sous-tendu et orienté le développement de la cité.

Les valeurs de cette civilisation urbaine, où coexistaient plusieurs cultes, se sont reflétées sur l'espace de vie des habitants, donnant naissance aux œuvres spécifiques et originales, aux places, ruelles, cimetières, ...qui composent encore la médina de Salé.

D'ailleurs, le cimetière Sidi Ben Acher constitue un témoignage vivant d'un moment où cette civilisation était encore capable de produire un cadre de vie cohérent, c'est-à-dire en harmonie avec les pratiques sociales et culturelles de la diversité des citoyens, morts et vivants.



# PROCESSION DES CIERGES



## ETAT ACTUEL



## LE CIMETIERE SIDI BEN ACHER

Situé à l'extrémité nord-ouest de la médina de Salé, le cimetière Sidi Ben Acher est limité sur trois côtés par des remparts et, sur son quatrième côté, par un front compact de constructions datant des années 1960.

Il s'étend sur près de dix huit hectares, soit environ le cinquième de la superficie de la médina intra-muros. Il s'étale en pente très douce qui descend vers la côte Atlantique. La présence et la rumeur de la mer donnant une certaine vigueur à cet espace qui s'allonge vers l'Océan que les remparts dissimulent.

"Espace-liaison" entre les morts et les vivants, entre le centre traditionnel, l'estuaire du Bou Regreg au sud et le quartier extra-muros de Sidi Moussa, le cimetière Sidi Ben Acher constitue également un espace de rencontre, de détente, de dévotion et de recueillement des habitants de la cité.

De nombreux vestiges architecturaux de qualité existent dans ce cimetière marin à savoir "Borj Addoumoue", dont une partie restaurée a été aménagée en 1996 en musée régional de la céramique, "Borj er-Roukni", Bab Maâlqa, etc.

D'autres vestiges funéraires s'y ajoutent et enrichissent le site. C'est là où repose le guérisseur, le saint mystique et le patron de la cité, Sidi Ahmed Ben Mohamed Ben Omar Ben Acher. Modèle d'ascétisme et d'abstinence, il choisit de s'installer à Salé après avoir quitté sa ville natale de Jimena en Andalousie au XIV<sup>ème</sup> siècle. Mort en 1364, il repose aujourd'hui dans un Mausolée hautement vénéré par les slaouis.

A ses côtés se trouvent les tombeaux de Sidi el-Harti, Sidi Mimoun et bien d'autres stèles anciennes qui, tous réunis, forment un lieu de recueillement et de spiritualité fortement fréquenté.

Dans ce cimetière marin ont, depuis des siècles, été inhumés des savants, des poètes, des théologiens, des combattants de la foi, des martyrs, des résistants nationalistes et bien d'autres personnages vertueux venus de tous horizons et qui ont marqué l'histoire de Salé et celle du Royaume du Maroc.

Citons, entre bien d'autres :

Abdelaziz Assanhaji

Abdeslam Ben Ali Al Mourrakouchi.

Abdousallam Ben Bouazza Harakate

Abou Al Hassan Ali Ben Chaara Slaoui

Abou Abdallah Mohammed Ibn Yahya

Cheikh Ahmad Ben Abdenbi

Haj Abdourahmane Ibn  
Abdallah Zouaoui

Haj M'hamed Ben Slimane

Haj Mohamed El Bakkali

Haj Mohamed El Baroudi

## ETAT ACTUEL



الحاج محمد البقالي

1997 - 1915

حياة حافلة بالنضال الوطني  
مستن ودفن أربع مرات أحد الثقلين  
على وثيقة الطالبة بالاستقلال أحد  
مؤسسي التعليم الحر مستقظ رأسه  
سلا أحد العاملين في حفل التعليم  
العربي والثقافة والصحافة  
توفي يوم الثلاثاء 15 شعبان 1418 الموافق  
17 جبر 1997 تغمده الله واسع رحمته

Abou Abdellah Zniber	Haj Mohamed Lamrini
Abou Abdellah Mohammed ben Ahmed Azzouhri	Haj Mohammed Titouani
Abou Abdillah ben Lamjarrad Salaoui	Idriss Benkhadra
Abou Al Abbasse Sidi Ahmed Ben Acher Al Andaloussi Achmini	La famille Ajanoui
Abou Al Hassan Ali Ben Moussa Al Matmati Salaoui	Mekki Zouaoui
Abou Ali Nafzy	Mohamed Ben Abdellatif El Hafi
Abou Diya Misbah	Mohamed Ben Saïd
Abou Mohamed Ibn Abdelaziz Sanhaji	Mohammed Bnou Abi Bakr Titouani
Abou Mohammed Sidi Abdellah Al Aouni	Mohammed et Ahmed Aouad
Abou Omar Otmane Touati	Sidi Abdelkader El Harrati
Al Amine Saïd Ajanoui	Sidi Al Mansour El Haroui
Al Maâti Ben Abdellah Hassar	Sidi Mimoune
Cadi Alaoui Ben Idriss	Sidi Moussa Ben Ali
Charif Al Hassan Ben Mohamed Zaari Laaroussi	

Parmi ces grandes figures, dont les tombes demeurent encore apparentes, on peut citer également, les martyrs assassinés lors des représailles consécutives à la présentation du Manifeste de l'Indépendance du 11 janvier 1944, M'Kadem Jilali Al Filali, Mohamed Zemrani, Mohamed Khlafa, Bilal Sahraoui, Bouaza Larbi El Hasnaoui et Khnata Rounda.

Selon toute vraisemblance, les derniers enterrés dans ce cimetière seraient Mohamed Bnou Abi Bakr Titouani (13 août 1989) et Haj Mohamed El Bakkali (13 décembre 1997); tous les deux étaient des résistants et des patriotes luttant pour l'indépendance du Maroc.

Depuis, il semble que le cimetière Sidi Ben Acher ne serve plus de lieu de sépulture. Le lieu réservé à cette fonction ayant été déplacé hors des murs, à Bab Maâlqa, le long de l'estuaire du Bou Regreg.

## ETAT ACTUEL



## LES DIVERSES FORMES DE PROFANATION

Suite à un constat sur le terrain, il s'est avéré que le cimetière Sidi Ben Acher a fait l'objet de plusieurs formes de profanation, allant de la construction de logements sur des tombes dès les années 60, à la réalisation de voies carrossables sur des tombes, à l'installation de décharges publiques polluant tout l'environnement, à l'exploitation d'une partie du cimetière en carrière et, récemment, à des travaux d'aménagement d'un projet de la Commune Urbaine de Salé-Bab Lamrissa.

### La construction de logements sur des tombes

Abritant à peine 17.000 habitants en 1912, la médina de Salé en comptera plus de 35.000 en 1952, soit un doublement des effectifs sur une période de 40 ans. Cette croissance rapide de la population a entraîné une forte pression sur l'espace, se traduisant par une occupation progressive des espaces vacants intra-muros.

Ainsi, va-t-on voir plusieurs foundouqs se transformer en logements précaires et les vastes souanis être livrées rapidement à une urbanisation croissante et non maîtrisée.

Mais, malgré l'extension urbaine intra-muros, la densité dans la médina passe de 340 personnes par hectare habité en 1912 à plus de 500 vers 1950. Ceci sachant que, jusqu'à la fin du protectorat français, la médina est restée pratiquement la seule zone marocaine à Salé.

Sous l'effet de la demande sans cesse pressante de terrains urbanisables et de l'âpreté de la spéculation aux abords nord-ouest de la médina, on assiste dès les années 50, à de très nombreuses opérations de lotissement souvent clandestines qui, non seulement ont grignoté les terres maraîchères (Saniat Aouad, Saniat Ben Khadra...), mais ont empiété scandaleusement sur des parcelles faisant partie du cimetière Sidi Ben Acher.

Dans ce lieu d'inhumation et de recueillement, les vivants ont construit leurs logements sur leurs morts sans s'embarrasser du respect qui leur était dû et sans se soucier des lois en vigueur. Les décisions résidentielles du 31 octobre 1928 et du 5 mars 1935 précisent clairement que "l'affectation d'un terrain à usage de cimetière quel que soit son origine de propriété revêt un caractère sacré et constitue un habous privé dont la destination ne saurait être modifiée". Et d'après le juriste Malékite Sidi Khalil, "le lieu de sépulture d'un mort est un terrain immobilisé, inviolable et sacré".

Par irrespect de toute réglementation - quelle soit divine ou séculière - plusieurs bâtiments, sur trois ou quatre niveaux, de qualité médiocre, ont été construits illégalement sur un terrain habous, qu'est le cimetière, et sur des tombes dont les dépouilles n'ont pas été exhumées et déplacées. D'autant plus, aucune zone d'isolement entre



## ETAT ACTUEL



les demeures funéraires et celles des vivants n'est respectée ou créée.

Tandis que plusieurs tombes s'élèvent, de nos jours, dans les alentours immédiats des constructions, d'autres se sont retrouvées inscrites dans les façades extérieures de certains immeubles de logements. Le respect des morts s'effaçait, pour les plus démunis installés en médina, devant la nécessité de se loger, en l'absence de toute structure d'accueil et de prise en considération des besoins élémentaires des nouveaux citoyens.

## Une voie carrossable sur les tombes

Ce n'est qu'à partir des années 90 que des transformations plus importantes vont de nouveau affecter le cimetière Sidi Ben Acher de manière illégale. Au cours de l'année 1996, celui-ci s'est trouvé découpé, sur sa longueur, en deux parties par une voie carrossable de presque 15 mètres de largeur, liant le quartier Sidi Moussa au cimetière Bab Maâlqa, par l'intermédiaire de portes illégalement percées dans les murailles classées monuments historiques.

## Une décharge publique sur les tombes

L'affectation de la partie limitrophe au "Borj er-Roukni" en une décharge municipale, illégale et sauvage, nuit à l'aspect spirituel des lieux, à l'aspect patrimonial de l'espace et à l'environnement des espaces sociaux résidentiels de la médina (Bab Chaâfa, Saniat Aouad, Saniat Ben Khadra, Saniat Cherkaoui, Saniat Chaouchi, etc.). De même, la partie haute du cimetière du côté de la Grande Mosquée (partie limitrophe au complexe artisanal) est transformée en dépôt de gravats.

## Projet sur le cimetière

La partie nord-ouest du cimetière n'a pas échappé à cette série de dégradations. Elle est devenue tout récemment un chantier illégal, projeté par la Commune Urbaine de Salé-Bab Lamrissa. On y remarque :

- l'édification d'un mur de soutènement, au pied des immeubles qui avaient déjà envahis le cimetière, sur des anciens "Souani";
- le dépôt de gravats en vue de procéder à un nivellement de terrain;
- l'ouverture d'un chantier pour la réalisation, selon une plaque ne correspondant à aucune norme et ne se référant à aucune décision légale, plaque tardivement implantée par la Commune Urbaine de Salé-Bab Lamrissa, d'un "espace d'agrément et de sport".

En effet, les aménagements en cours qui engendrent l'exhumation de nombreux corps et la profanation de toute cette aile du cimetière, se font dans l'absence totale

du respect de la loi et du respect du caractère spirituel des lieux. Ce nouveau projet sur le cimetière semble, comme tout les précédents, reposer sur l'illégalité et l'irrespect vis-à-vis des morts et des vivants.

## Un cimetière qui fait carrière

En découvrant un filon de calcarénite, les responsables du chantier l'ont exploité en carrière de pierre taillée destinée à la construction.

Par ailleurs, il est à signaler qu'au cours des travaux sur le chantier non autorisé, le collecteur principal des eaux usées a été endommagé, provoquant ainsi le reflux des liquides et solides ménagers sur le site du cimetière. Il s'en est suivi une dégradation de l'environnement par l'apparition d'une flaqué de plus de 200 m d'envergure et des odeurs pestilentielles qui ont apporté une dernière touche à la barbarie des projets initiés, en toute illégalité, au vu et au su de tous, par des maîtres-d'ouvrages censés veiller à l'application des lois, au développement de la cité et à la protection de son environnement.

## PROPOSITIONS ET SOLUTIONS ALTERNATIVES



## Mémoire blessée

Quels que soient aujourd'hui les regards que l'on veut porter sur le cimetière Sidi Ben Acher, aussi chargé d'histoire, aussi présent dans la mémoire des slaouis et d'une manière plus vaste des citoyens marocains, la profanation est là, matérialisée de manière multiforme. On peut citer, notamment, l'ensemble de la zone transformée en immeubles, édifiés sur les tombes, à partir des années soixante, les voies carrossables permettant de rouler sur les morts pour rejoindre le quartier Sidi Moussa, la décharge publique, qui à ce jour ne cesse de grandir, le début d'un chantier, arrêté à une de ces étapes par le Gouverneur de la Préfecture de Salé-Médina. On peut encore signaler, puisqu'ils sont là pour quelque temps encore, les restes, rouillés et totalement inutilisables, de quelque "mobilier urbain" de jeux d'enfants, hâtivement installés, il y a peu de temps, pour tenter de "donner corps" à un projet anticipé de la commune urbaine de Salé Bab Lamrissa, etc...

Tout cela est là, réalités durables ou éphémères, dont il faut bien tenir compte pour envisager des solutions possibles. Il est clair pour tout le monde que toutes ces actions, indépendamment des acteurs, ont toutes été réalisées, au vu et au su de tous, dans la plus totale illégalité. Mais là n'est pas, aujourd'hui, la question essentielle car comme les immeubles construits dans le cimetière témoignaient de l'incapacité d'assurer correctement une gestion urbaine à une période donnée, la décharge publique témoigne aujourd'hui de l'incapacité devant laquelle se trouve le conseil municipal pour assurer correctement le traitement des déchets solides.

C'est à de telles réalités dont les manifestations probantes encombrant le cimetière maintes fois profané qu'il faut trouver des solutions, tout en envisageant les solutions possibles pour atténuer et arrêter la profanation en rendant aux lieux leur part d'intégration à la cité et leur urbanité. Dans la même perspective apparaît également la nécessité de trouver pour la préfecture de Salé Médina de nouveaux lieux d'inhumation.

## Nécessité de dialogue et de travail en synergie

Comme cela apparaît dans ce qui précède, les problèmes sont complexes dans cette zone urbaine mal gérée depuis des générations et progressivement exclue du développement de la cité. Pas plus que la recherche des "coupables", l'explication des phénomènes ne fournit pas, ipso facto, les solutions à mettre en oeuvre pour traiter les différentes formes de profanation mentionnées précédemment. Par ailleurs, les solutions observées ailleurs, telle notamment, la mobilisation des habitants, comme à Chefchaouen (pour nettoyer leurs cimetières, y tracer et y réaliser des voies de passage en mobilisant, autour d'une association, les forces vives et les bonnes volontés au service du respect des morts et de la mémoire ainsi que de l'hygiène et de la préservation de l'environnement urbain) ne sont pas transposables ici à Salé.

Loin des yeux et loin du cœur, ce cimetière marin, n'a pas vu âme qui vive tentant d'assurer sa protection, ce qui est la preuve manifeste de son exclusion de la vie de la cité, malgré la présence forte du Mausolée Sidi Ben Acher. Et l'on pourrait, si l'on ose, dire qu'il est peu probable d'attendre un quelconque miracle, analogue en la matière, à celui décrit sous la plume gorgée d'imagination du Professeur Ahmed Toufiq, dans son ouvrage "Les voisins d'Abi Moussa".

Faute de miracle, la nécessité d'un dialogue et de la mise en place progressive d'une réflexion commune et d'un travail en synergie, semble la seule voie possible pour remédier aux problèmes qui affectent le cimetière Sidi Ben Acher. C'est d'ailleurs le principal objectif du présent document. D'autres travaux relativement anciens ou plus récents existent et permettraient de constituer un fond documentaire sur la question. Tel est le cas, entre autres, des résultats de l'Atelier d'Architecture réalisé en 1987 avec la Faculté Polytechnique de Venise ou de ceux, plus récents, des Ateliers d'Architecture "Salé 2000" et "Salé 2001", réalisés conjointement avec le DESS "Villes, architecture et patrimoine. Maghreb et Proche-Orient".

Des orientations, des esquisses, des avant-projets ont été formulés et méritent qu'on y revienne. A noter parmi ces éléments, la nécessité d'inscrire toute solution dans un contexte élargi, les voies tracées proposant une hiérarchie des emplacements et des traitements séquentiels inspirés des spécificités du lieu, de la présence de la mer, de la muraille, des borjs, etc. Il y aurait à approfondir et à envisager la réalisation d'un belvédère, le traitement paysager du site, la mise en valeur de la partie nord-est de la muraille...

Question de volonté et particulièrement de volonté politique. Une politique au service de la cité et non partisane. Une politique qui donnerait l'exemple que devant des enjeux tel que celui de la survie ou de la dégradation irréversible d'un cimetière aussi important que celui de Sidi Ben Acher, enjeu national, une véritable mobilisation est nécessaire.

Une mobilisation au service du respect de la mémoire des générations antérieures, au service de l'héritage à léguer aux générations futures. Une mobilisation qui nécessite que soient rassemblées les conditions d'une véritable complémentarité d'action entre l'Etat, les élus et les citoyens, pour mettre, grâce à l'effort et à la volonté de tous, l'imagination et la créativité au service d'un engagement destiné à sauvegarder, à valoriser et à réintégrer dans la vie de la cité de Salé, son cimetière marin où a été écrite une des pages glorieuses de son histoire et de l'histoire de notre pays.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET ICONOGRAPHIQUES



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALAOUI, I. et MRINI, D. **"Salé, Cité Millénaire"**  
Edition Eclat. Rabat, 1997.
- BASSET, H. et TERRASSE, H. **"Sanctuaires et forteresses Almohades"**  
Edition Larose. Paris, 1932.
- BELFQUIH, M. et FADLOULLAH, A. **"Mécanismes et formes de croissance urbaine au Maroc, cas de l'agglomération de Rabat-Salé"**  
Edition El Maârif. Rabat, 1986.
- BOURRILLY, J. et LAOUST, E.. **"Les stèles funéraires marocaines"**  
Collection Hespéris, vol III. Edition Larose. Paris, 1927.
- Comte de CASTRIES, H. **"Le cimetière de Djama El Mansour"**  
Collection Hespéris, vol VII. Edition Larose. Rabat, 1927.
- BROWN, K. **"People of Salé. Tradition and change in a Moroccan city. 1830-1930"**  
Manchester University Press. London, 1976.
- BRUNOT, L. **"Ethnologie maritime de Rabat-Salé"**  
In Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc, n°132. Edition Larose. Paris, 1934.
- DERMENGHEM, E. **"Le culte des saints dans l'Islam maghrébin"**  
Edition Gallimard. Paris, 1954.
- EL KADI, G. **"La cité des morts au Caire. Un abri pour les sans abri"**  
In Monde Arabe Maghreb/Machrek n°127. Paris, 1990.
- HASSAR-BENSLIMANE, J. **"Le passé de la ville de Salé dans tous ses états"**  
Editions Maisonneuve et Larose. Paris, 1992.
- Instito Universitario Di Venezia et l'Association Bou Regreg. **"Médina de Salé, études et hypothèses pour la requalification urbaine"**  
Venise, 1987.
- LUCCIONI, J. **"Les fondations pieuses Habous au maroc depuis les origines jusqu'en 1956"**  
Imprimerie Royale. Rabat, 1982.
- MARTY, P. **"La zaouia de Sidi Ben Acher"**  
In Revue des Etudes Islamiques, Cahier I, Geuthner. Paris, 1933.
- MEUNIE, J. **"La zaouia En-Noussak, une fondation mérinide aux abords de Salé"**  
In Mélange d'Histoire et d'Archéologie de l'Occident Musulman.  
Hommage à Georges Marçais. Tome II. Imprimerie officielle. Alger, 1957.
- MOULINE, S. **"Repères de la Mémoire. Salé"**  
Ministère de l'Habitat. Rabat, 1993.
- NACIRI, M. **"Salé, étude de géographie urbaine"**  
In Revue de Géographie du Maroc, Faculté des Lettres. Rabat, 1963.
- PHILIFERT, P. **"L'espace de la mort à Salé, entre permanence et mutation. L'émergence de nouvelles relations entre les cimetières et la ville"**  
Université de Paris XII, 1998.
- ZAIM, F. **"La civilisation raffinée de Salé"**  
In Prologue. Edition Sochepress. Casablanca, 1995.
- ZNIBER, M. **"L'Atlantique : théâtre de la lutte nationale au 17ème siècle. Al Ayyachi"**  
**"Les Corsaires de Salé"**  
In "Mémoires du Maroc", vol 3. 1982.



## مراجع باللغة العربية

- دنية الرباطي ( محمد بن علي بن أحمد ) - مجالس الانبساط بشرح تراجم علماء وصلحاء الرباط - الرباط . مطبعة الإتقان ، 1986 .
- ابن عذاري المراكشي، البيان المغرب في أخبار الأندلس والمغرب - بيروت: دار الثقافة، 1978 .
- ابن أبي زرع الفاسي، الأندلس المطرب بروض القرطاس في أخبار ملوك المغرب وتاريخ مدينة فاس الرباط . دار المنصور للطباعة والوراقة ، 1973 .
- عبد المنعم الحميري، الروض المعطار في خبر الأقطار - تحقيق : إحسان عباس - بيروت . مكتبة لبنان ، 1975 .
- حجي (محمد)، الزاوية الدلائية - المطبعة الوطنية . الرباط ، 1964 .
- الناصري (الشيخ أبو العباس أحمد بن خالد)، كتاب الاستقصا لأخبار دول المغرب الأقصى . تحقيق وتعليق : جعفر ومحمد الناصري . الدار البيضاء . دار الكتاب ، 1954 .
- الدكالي ( محمد بن علي )، الإتحاف الوجيز بتاريخ العدوتين . تحقيق : بوشعرة مصطفى . سلا : الخزانة العلمية الصبيحية ، 1986 .
- محمد بن محمد بن علي السلاوي . أتحاف أشرف الملا ببعض أخبار الرباط وسلا . مخطوط الخزانة الملكية رقم 227 .
- بن عاشر الحافي (أحمد)، تحفة الزائر بمناقب الحاج أحمد بنعاشر . سلا . الخزانة العلمية الصبيحية ، 1988 .
- الحلل الموشية في ذكر الاخبار المراكشية لمؤلف مجهول الاسم . الرباط . المطبعة الإقتصادية ، 1936 .
- الضعيف، تاريخ الضعيف الرباطي ( تاريخ الدولة العلوية السعيدة ) . دراسة وتحقيق: محمد البوزيدي الشخي . لدار البيضاء . دار الثقافة ، 1988 .
- الشريف الادريسي، كتاب نزهة المشتاق في اختراق الآفاق . لندن : مطبعة بريل، 1968 .
- البكري ( أبو عبيد )، المسالك والممالك . باريس: ميزون نوف ولاروز، 1965 .
- ابن خلدون ( أبو زيد عبد الرحمان)، ديوان المبتدأ والخبر في تاريخ العرب والبربر ومن عاصرهم من ذوي الشأن الأكبر . بيروت : دار الفكر ، 1981 .
- محمد طيطة، مقبرة سيدي بن عاشر بسلا . العث بالتراث وحرمة المقدسات الدينية . مقال صدر بجريدة العلم، عدد الجمعة 31 دجنبر 1999 .
- المجلة المغربية للإدارة المحلية والتنمية، سلسلة "دلائل التسيير" عدد 5، 1998 .
- كينيث براون، موجز تاريخ سلا 1000 - 1800، ترجمة عن الإنجليزية لمحمد حبيدة و أناس لعلو .

## ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES

### Photos à lire de haut en bas et de gauche à droite

Sa Majesté le Roi Mohamed VI déposant une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu au cimetière d'Arlington à Washington Photographie du journal "Le Matin du Sahara et du Maghreb" du 22 juin 2000.	7
Plaque de fondation de la Médersa Abou Al Hassan Photographie de couverture de "Repères de la Mémoire. Salé". Reprise inédite en couleurs à partir d'une photographie de Charles Terrasse "Medersa du Maroc ", conception de Saïd Mouline, Aquarelle de Leïla Sbihi.	11
Arrivée du cortège au Mausolée Sidi Abdellah Ben Hassoun Photographie de Saïd Mouline.	12
Défilé des cierges en Médina "Repères de la Mémoire. Salé". Ministère de l'Habitat, 1993.	13
Cierges portés lors de la procession Photographie de M. Tita.	13
La corporation des barcassiers "Repères de la Mémoire. Salé". Ministère de l'Habitat, 1993.	13
Réalisation des alvéoles de cierges à Dar Chakroun "Salé, cité millénaire". Edition Eclat. Rabat, 1997.	13
Lecture et méditation Photographie de Saïd Mouline.	13
Festivité du Mouloud "Repères de la Mémoire. Salé". Ministère de l'Habitat, 1993.	13
Le cimetière et le mausolée Sidi Ben Acher en 1919 "Repères de la Mémoire. Salé". Ministère de l'Habitat, 1993.	15
Le mausolée Sidi Ben Acher Photographie de M. Akazaf et M. Tita	17
Tombes des martyrs tués après la présentation du Manifeste du 11 janvier 1944 Photographie de M. Tita.	17
Stèle datant de 1997 au cimetière Sidi Ben Acher Photographie de M. Tita	17
Porte d'entrée du Borj El Kébir "Salé, cité millénaire". Edition Eclat. Rabat, 1997.	17
Stèle datant de 1989 au cimetière Sidi Ben Acher Photographie de M. Tita.	17
Façades d'immeubles des années 60 incorporant des stèles funéraires Photographie de M. Tita.	19
Détail d'une stèle incorporée dans un immeuble Photographie de H. Kharmich	19
Coexistence de tombes et d'immeubles au cimetière Sidi Ben Acher Photographie de M. Tita.	19
Tombes et immeubles des années 60 au cimetière Photographie de H. Kharmich.	19
Nouvelle voie carrossable traversant le cimetière Photographie de H. Kharmich.	19
Les différentes voies carrossables "Salé, cité millénaire". Edition Eclat. Rabat, 1997	21
Une des décharges publiques installées par la municipalité Photographie de H. Kharmich et M. Tita.	21
"Annonce" du projet envisagé par la Commune Urbaine de Salé-Bab Lamrissa Photographie de H. Kharmich et M. Tita.	21

Conséquences des destructions des canaux d'assainissement durant les travaux . . . . .	21
Photographie de M. Tita.	
Nouvelle voie carrossable traversant le cimetière . . . . .	21
Photographie de H. Kharmich et M. Tita.	
Une des décharges publiques installées par la municipalité . . . . .	21
Photographie de H. Kharmich et M. Tita.	
Mur réalisé dans le cadre du projet envisagé . . . . .	21
Photographie de M. Tita.	
Conséquences des destructions des canaux d'assainissement durant les travaux . . . . .	21
Photographie de M. Tita.	
Le cimetière extra-muros de Bab Maâlqa . . . . .	25
Photographie de M. Tita.	
Une des stèles anciennes au cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	29
Photographie de M. Tita.	
Margelle datant de l'époque almohade . . . . .	35
Photographie de M. Akazaf et M. Tita.	
Etude préliminaire pour l'aménagement de la végétation . . . . .	38
Extrait de l'étude "Médina de Salé, études et hypothèses pour la requalification urbaine".	
Etude préliminaire pour l'aménagement des accès et parcours dans le cimetière . . . . .	38
Extrait de l'étude "Médina de Salé, études et hypothèses pour la requalification urbaine".	
Hypothèse d'aménagement (A) du cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	39
Extrait de l'étude "Médina de Salé, études et hypothèses pour la requalification urbaine".	
Hypothèse d'aménagement (B) du cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	39
Extrait de l'étude "Médina de Salé, études et hypothèses pour la requalification urbaine".	
Coran Almohade, XIIème-XIIIème siècle . . . . .	43
"Salé, cité millénaire". Edition Eclat. Rabat, 1997.	
Le cimetière extra-muros de Bab Maâlqa . . . . .	49
Photographie de M. Tita.	
Tombe du Caïd Mac Lean au cimetière près du Grand Socco . . . . .	51
R. Tafersisti Zarouila, "Tanger, Réalités d'un mythe", Ed. Zarouila-Tanger, 1998	
Cimetière pour animaux à Tanger . . . . .	51
R. Tafersisti Zarouila, "Tanger, Réalités d'un mythe", Ed. Zarouila-Tanger, 1998	
Cimetière chrétien à Tanger . . . . .	51
R. Tafersisti Zarouila, "Tanger, Réalités d'un mythe" Ed. Zarouila-Tanger, 1998	
Cimetière juif de Tétouan . . . . .	51
"Repères de la Mémoire. Tétouan". Ministère de l'Habitat,	
Cimetière juif à Tanger . . . . .	51
R. Tafersisti Zarouila, "Tanger, Réalités d'un mythe", Ed. Zarouila-Tanger, 1998	
Le cimetière extra-muros de Bab Maâlqa . . . . .	53
Photographie de M. Tita.	
Mausolée Sidi Ben Acher le jour du Vendredi . . . . .	53
Photographie de M. Akazaf et M. Tita	
Mausolée et cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	59
Photographie de M. Tita.	
Stèles anciennes au cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	59
Photographie de M. Tita.	
Détail de décor épigraphique et Zellij dans la cour intérieure de la . . . . .	60
Medersa d'Abou Al Hassan à Salé	
Photographie de Saïd Mouline.	
Une des Stèles anciennes au cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	65
Photographie de M. Tita.	
Travaux d'aménagement du cimetière Sidi Ben Acher . . . . .	65
Photographie de M. Tita.	
Mobilisation de la communauté de Chefchaouen pour le nettoyage d'un cimetière . . . . .	66
Photographies Association "Rif Al Andalous".	
Réalisation des allées piétonnes au sein d'un cimetière à Chefchaouen . . . . .	66
Photographies Association "Rif Al Andalous".	

## ANNEXES



## ANNEXE 1

### Personnes ressources

Monsieur Ali AMAHANE, Anthropologue, Rabat.

Monsieur Mohammed AOUD, Conseiller de SA MAJESTE LE ROI et Président Fondateur de l'Association Bou Regreg.

Monsieur Mohamed ASSILA, Gouverneur de la Préfecture de Salé-Médina.

Professeur M'hammad BENABOUD, Universitaire, Tétouan.

Monsieur Benabdellah BEN BOUZID, Mouadine de la grande mosquée de Salé.

Monsieur Hicham CHIADMI, Architecte, Membre de l'Association "Rif El Andalous", Chefchaouen.

Monsieur Mohammed DOUKKALI, Imam de la mosquée de la Zaouia Darkaouia, Salé.

Monsieur El Haj Boubker EL KADIRI, Signataire du Manifeste de l'Indépendance, écrivain, historien, Membre de l'Académie du Royaume du Maroc.

Professeur Halima FERHAT, Historienne, Directrice de l'Institut des Etudes Africaines, Rabat.

Monsieur Mohamed HAKOUN, Artiste, peintre, photographe, Président de l'Association "Rif El Andalous", Chefchaouen.

Monsieur Ahmed IRAQUI, Architecte, Rabat.

Le Père Jacques LEVRAT, Rabat.

Le Père René PEREZ, Rabat.

Professeur Pascale PHILIFERT, Chercheur-universitaire, Université de Paris XII, Institut d'Urbanisme de Paris.

Monsieur Serge SANTELLI, Architecte co-responsable scientifique du DESS " Villes, architecture et patrimoine. Maghreb et Proche-Orient", Paris

Monsieur Ahmed SBIHI, Conservateur de la Bibliothèque scientifique Sbihiya, Salé.

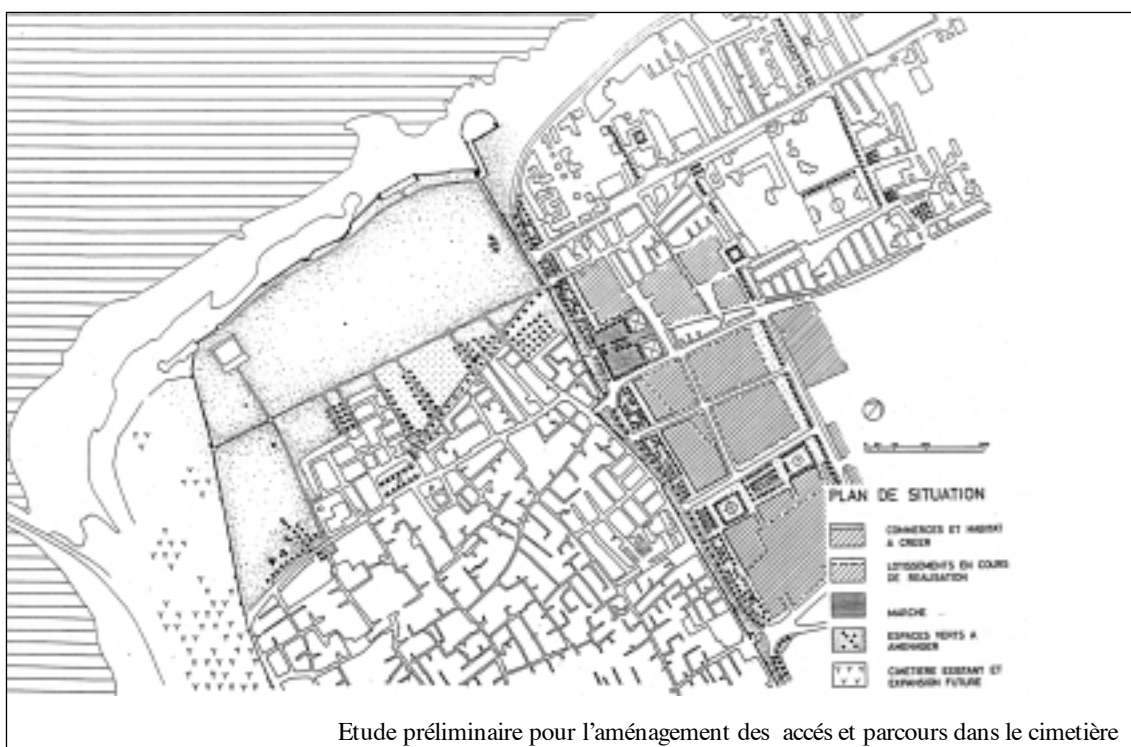
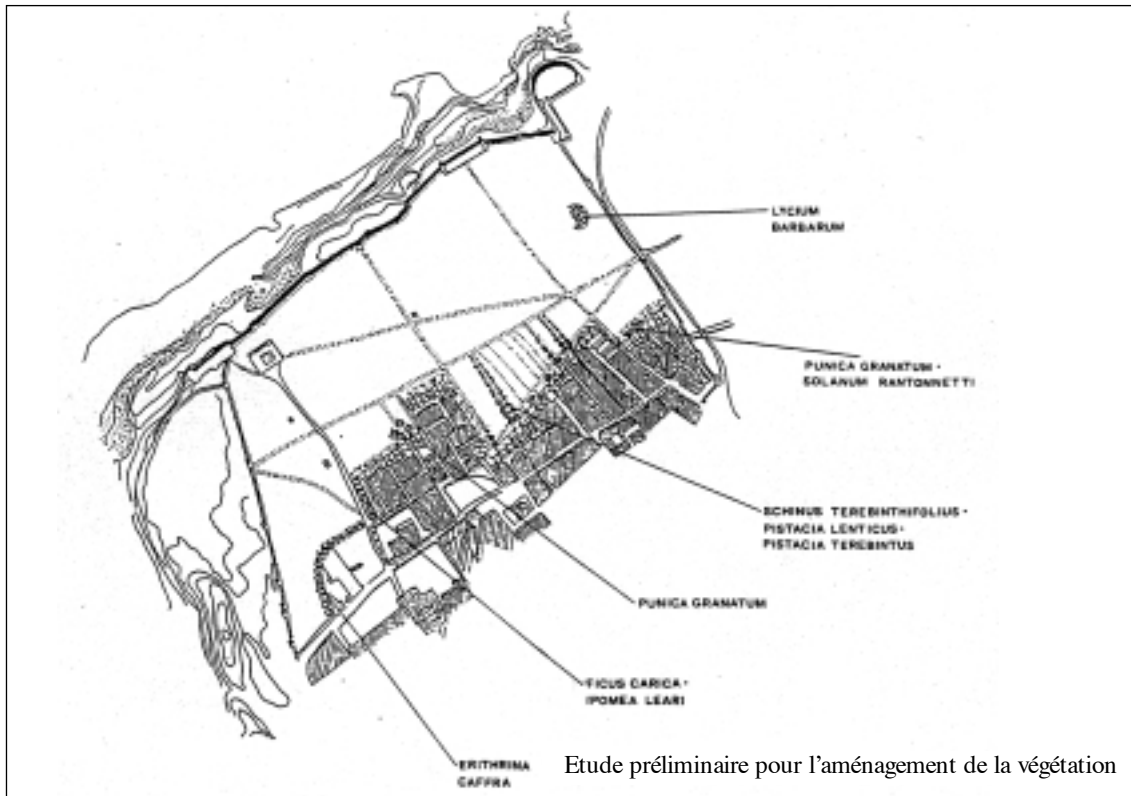
Monsieur Hamid TRIKI, Historien, Marrakech.

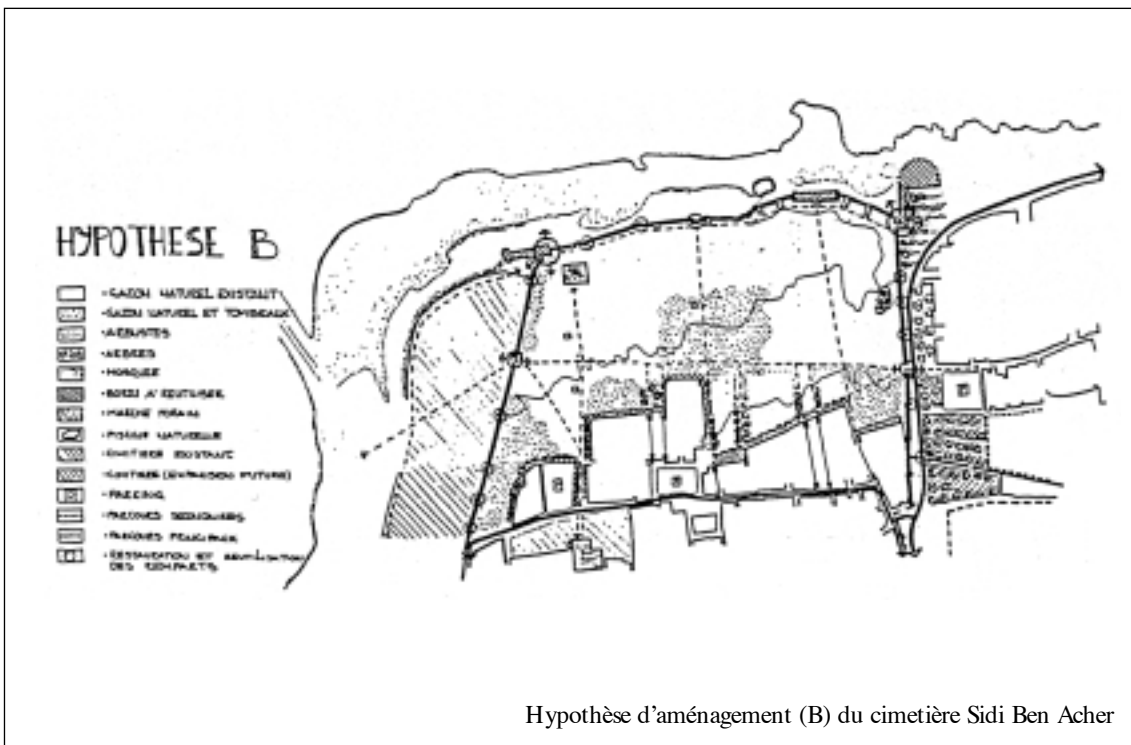
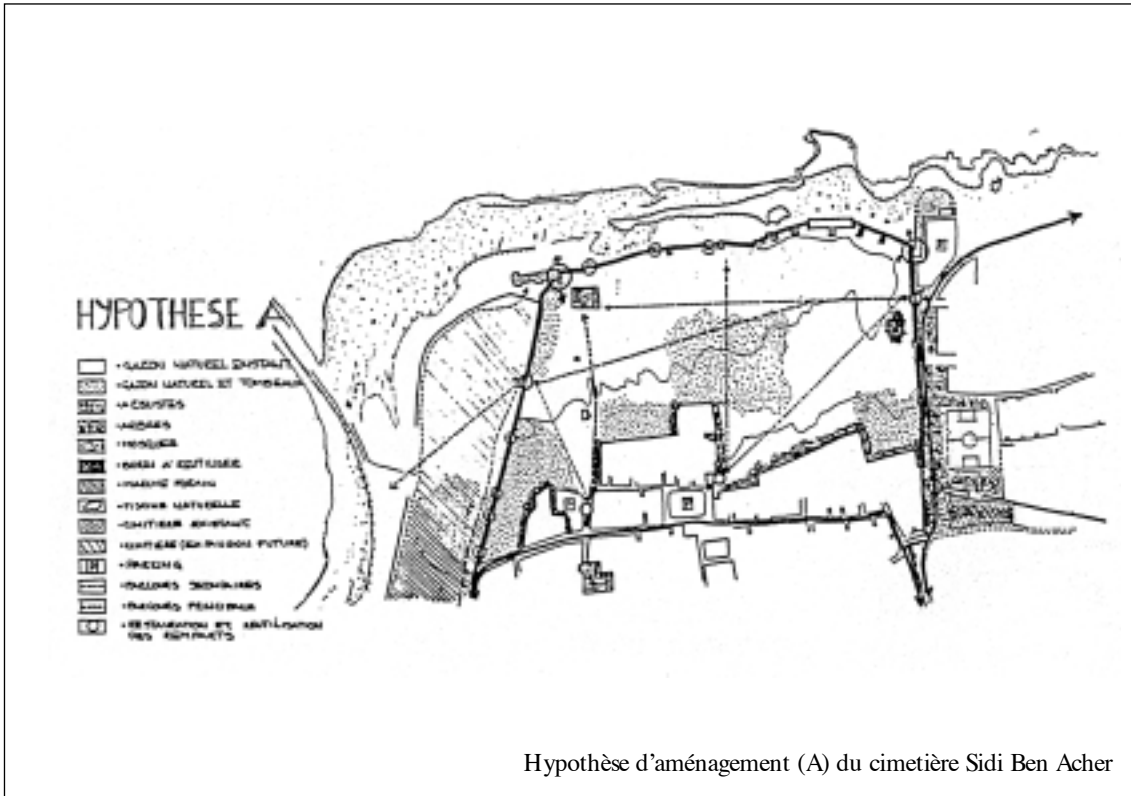
Monsieur Mohammed Fawzi ZNIBER, Secrétaire Général de l'Association Bou Regreg, Salé.

## ANNEXE 2

### Propositions d'aménagement du cimetière Sdi Ben Acher

EXTRAITS DE L'ETUDE RÉALISÉE PAR L'INSTITO UNIVERSITARIO  
DI ARCHITECTURA DI VENIZIA ET L'ASSOCIATION BOU REGREG (1987)





## ANNEXE 3

Document régissant  
les travaux d'aménagement





#### ANNEXE 4

Extraits de textes législatifs, réglementaires  
et recommandations religieuses relatives  
aux cimetières musulmans



## Décision résidentielle sur les cimetières musulmans 12 septembre 1915

Art. 1. – Tous les cimetières musulmans actuellement existants dans les villes du Maroc sont présumés HABOUS jusqu'à preuve du contraire.

Art. 2. – Lorsque l'obligation de ne plus enterrer dans un cimetière musulman s'imposera, pour une raison quelconque, il appartiendra à l'administration des HABOUS de fournir un terrain convenable pour la création d'un nouveau cimetière.

Art. 3. – Le soin de déterminer le choix d'un terrain convenable pour la création d'un cimetière appartient, dans chaque ville, à la municipalité et au service de la santé et de l'hygiène publiques.

Art. 4. – Les HABOUS prendront à leur charge les frais d'acquisition des terrains choisis de l'aménagement des nouveaux cimetières. Ils pourront, en cette occasion, et avec l'autorisation de S.M. le Sultan, faire appel à la générosité publique pour couvrir ces frais.

Art. 5. – Les HABOUS assureront la garde et la surveillance des cimetières anciens et nouveaux.

Art. 6. – En cas de désaffectation totale, les emplacements des anciens cimetières musulmans présumés HABOUS, reviendront, en toute propriété, aux fondations pieuses, qui les utiliseront conformément aux prescriptions de la loi musulmane.

### **Extraits du dahir n° 1-81-254 (11 Rejeb 1402) portant promulgation de la loi n° 7-81 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et à l'occupation temporaire (B.O. 15 juin 1983, p. 390)**

Titre premier : Expropriation pour cause d'utilité publique.

#### Chapitre premier

Art. 4. - Ne peuvent être expropriés : les édifices à caractère religieux des divers cultes, les cimetières, les immeubles faisant partie du domaine public et les ouvrages militaires.

Titre II : De l'occupation temporaire

Art. 53. - Ne peuvent être occupés temporairement : les maisons d'habitation et les cours, vergers, jardins y attenants et entourés de clôtures ainsi que les édifices à caractère religieux et les cimetières.

مرافق محلية، كما يمنع عنها حق التصرف فيها طبقاً لما تمليه ظروف البيئة المحلية وضروريات الديموغرافيا والتعمير.

إن موضوع المقابر الإسلامية، كما هو معلوم، ليس من الثوابت الشرعية في الإسلام التي لا يجوز الخوض فيها. بل هو من الأمور الفقهية البحتة التي يمكن الاجتهاد بشأنها باعتبارها أمورا حياتية صرفة تتبدل بتبدل الأصقاع والأزمان.

ومن ثم، فإن الموقف السابق للمجالس العلمية الإقليمية لا يعني، بأي شكل من الأشكال، أنه قد أغلق باب الاجتهاد في هذه المسألة بصورة نهائية، بل إن الاجتهاد بشأنها يبقى قائما ومشروعا، وهو ما طرأ فيما بعد حينما فرضت التحولات الديموغرافية والعمرائية بمدينة سلا صدور موقف فقهي جديد يجرى صراحة تغيير طبيعة المقابر لإقامة مشاريع عمومية فوقها، وهو الموقف الذي أدلى به المجلس العلمي للرباط وسلا في أواخر الثمانينات بمناسبة جوابه عن استفسار السيد رئيس المجلس البلدي لسلا حول إمكانية إقامة طرق عمومية فوق أرض المقبرة.

ولقد أسس المجلس المذكور موقفه، بهذا الخصوص على أربعة عناصر جاءت كما يلي :

- 1 - إن المقابر المعنية قديمة انقطع فيها الدفن منذ عشرات السنين.
- 2 - إن حالها من حيث العناية والصيانة مزر للغاية تتراكم فوقها النفايات والقمامة وسائر أنواع النجاسة.
- 3 - بالنظر إلى هذه الوضعية، ولما تتطلبه المصلحة العامة من شق الطريق، فإنه لا بأس من نقل رفاق المقبرة بكاملها إلى مكان آخر مناسب وآمن.
- 4 - في حالة ما إذا أبقى على جزء منها، فإنه يرجى أن يحاط بما يصونه من التلوث والذنس.

يبدو جليا، في ضوء ما سبق، أن المقابر الإسلامية في بلادنا تعاني، في صورتها المادية، من الإهمال والتقصير، وأن حالها في بعض الأحيان، يبعث على "الاشمئزاز والتقرز" ضدا على ما تدعو إليه الأحاديث النبوية الشريفة وما تقضي به توجيهات السلطات الإدارية. ولقد بينا منذ بداية دراستنا لهذه الظاهرة، أن سبب تردي هذه المرافق الحيوية لا يعود فقط إلى مسؤولية الجهات الإدارية المكلفة بصيانتها وتعهدها، بل يرجع كذلك إلى إختلالات الإطار القانوني الذي ينظمها. ووقفنا في هذا الجانب، عند حقيقة أساسية مفادها أن النظام القانوني الذي يحكم هذه المقابر يعاني من الازدواجية ولا يجيب عن بعض الأسئلة الواقعية، مما جعلنا نفكر في طرح مسألة إعادة النظر في هذا النظام مقترحين إخضاع المقابر الإسلامية لنظام الملكية العامة الجماعية وتوحيد الجهاز الإداري المشرف عليها بحصره في الجماعات اللامركزية دون الإدارة الحسبية.

المرجع : المجلة المغربية للإدارة المحلية والتنمية، سلسلة "دلائل التسيير"، عدد 5، 1998.

- إن هذه المقابر، انطلاقاً من ذلك، تخضع لإشراف مزدوج تمثله وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية من جهة والجماعات المحلية من جهة أخرى.

عندما قدم السيد عامل الرباط وسلاً في أواخر التسعينات سؤالاً إلى وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية حول الحكم الشرعي في تغيير طبيعة بعض المقابر القديمة المتهاكلة لأجل إقامة مشاريع عمرانية مكانها، لم يكن جواب الوزارة المستفسرة عن هذا السؤال جاهزاً، بل بادرت إلى عرضه على المجلس العلمي للمملكة للإفتاء فيه مما يدل دلالة قاطعة على أن مسألة نقل المقابر وتحويلها ليست - ولم تكن في وقت من الأوقات - من قبيل المتداول والمحسوم فيه شرعاً وقانوناً.

وينهض على ما نقول أن الفتوى التي صدرت عن المجلس العلمي بهذه المناسبة سارت في اتجاه منع أية إمكانية لنقل المقابر الإسلامية أو تغيير طبيعتها بإقامة مشاريع عمرانية فوقها مستندة في ذلك على آراء ومواقف بعض فقهاء المالكية.

وهكذا كان جواب بعض السادة رؤساء المجلس العلمي على هذه المسألة كما يلي :

• لا يجوز وقوع تغيير على مقابر المسلمين مادامت بها بقايا من أجساد الموتى، وهذا التغيير يؤديها بل حتى من دون ذلك كالمشي على القبور والجلوس فوقها إلا للاضطرار . فكل ما يؤدي الحي يؤدي الميت والحي يستطيع دفع الأذى عنه بينما الميت لا، فيعظم ضرره وبذلك يعظم إثمه، وكسر عظم الميت ككسره حياً كما جاء في الحديث والقبر حبس لا يشي عليه ولا ينبش مادام به . لذلك فإحداث أي تغيير في المقابر من بناء وفتح طريق وما شابه ذلك لا يجوز، والتغيير الوحيد الذي يطرأ عليه بعد طول الزمن وتحقق فناء أجساد الموتى بها هو دفن غيرهم واستمرار استعمالها لذلك. وهو ما سار عليه المسلمون منذ القديم، فنبت القبور لا يجوز بحال قديمة كانت أو حديثة لأنها حبس على أصحابها ولا يجوز التصرف فيها بغير الدفن لأن ذلك لا يجوز إطلاقاً ويعد غصباً وتعدياً بحرمة الشرع" . إذن فالمقبرة لا يجوز تغييرها أبداً حسب مذهب الإمام مالك.

• لا نرى جواز إحداث مشاريع عمرانية أو اجتماعية في القبور وقد ورد هذا في أحاديث كثيرة كلها تفيد منع كل ما يتأذى منه الميت كقوله صلى الله عليه وسلم : "لأن يجلس أحدكم على جمرة فتحرق ثيابه فتخلص إلى جسده خيراً له من أن يجلس على قبر، ولا شك في أن إحداث مشاريع عمرانية وإقامتها بالمقابر يؤدي الموتى بدون شك . وقد نهى النبي صلى الله عليه وسلم حتى عن المشي بالنعلين بين القبور، لأن الميت يسمع خفق النعال ولذلك نص الفقهاء على منع بناء أو فندق أو غير ذلك أو زراعة على قبور المسلمين لدوام حركة الدواب عليها.

إذن المقبرة لا يجوز تغييرها أبداً، إن الموضع الذي دفن فيه المسلم وقف عليه ما دام منه شيء ما موجوداً فيه حتى يفنى. فإذا فني حينئذ يدفن غيره فيه، فإن بقي شيء ما من عظامه فالحرمة باقية لجميعه ولا يجوز أن يدفن مع غيره أو يكشف عنه اتفاقاً .

فتأسيساً على ما سبق إذن ، يتضح لنا أن الإطار القانوني لمقابر المسلمين، والذي يرتكب في مضمونه من اجتهادات وخلاصات الفقه الإسلامي المالكي إلى جانب بعض مقتضيات القانون الوضعي، تشوبه بعض الاختلالات تتركز في كونه لا يجيب على بعض التساؤلات المنطقية التي أصبح الواقع المحلي بتغييراته المختلفة يفرض الإجابة عنها بإصرار. فإخضاع المقابر الإسلامية للمقتضيات التي تحكم الأملاك الحبوسية يمنع الجماعات المحلية من إجراء التغييرات الضرورية على مرافق هي بطبيعتها

- إذا لم يعد بالقبر شيء من عظام الميت جاز أن يدفن مسلم آخر مكانه.
- إن المقابر لا يجوز تغيير طبيعتها أو بناء منشآت عمرانية مكانها.
- يجوز إحداث مسجد أو توسيعه بجزء من أرض المقبرة، وذلك لأن المقابر والمساجد حبوسا للمسلمين أما ماعدا ذلك فلا يجوز إطلاقا.

وإذا كان المستعمر لم يستطع، عند دخوله إلى المغرب، تفويض هذا النظام الإسلامي للمقابر الذي كان من الثوابت التي لا يمكن التنازل عنها بأية حال من الأحوال، فإن صدور بعض النصوص القانونية الوضعية المتعلقة بالمقابر إبان الحماية وخلال الاستقلال كان له بصماته في تغيير ذلك النظام ليتحول، كما سلف القول، من نظام موحد أساسه أحكام الشرع الإسلامي إلى نظام مركب يضم أحكاما إسلامية إلى جانب مقتضيات قانونية وضعية. وهكذا فالمقابر الإسلامية، في شقها الوضعي، تخضع في تدبيرها وتنظيمها والحفاظة عليها إلى النصوص القانونية والتنظيمية التالية :

• الفصل الثاني من الظهير الشريف المؤرخ في 19 أكتوبر 1921 المتعلق بأحكام البلديات، وهو النص القانوني الذي أدرج المقابر ضمن الأملاك العمومية البلدية مستثنيا المقابر المسيحية دون غيرها من المقابر الإسلامية والإسرائيلية ذات المرجعية الدينية.

• الظهير الشريف المؤرخ في 29 أبريل سنة 1938 المتعلق بإحداث مناطق وقائية حول المقابر في المدن الجديدة الذي يمنع حفر الآبار وإقامة المنشآت والألعاب بالمناطق المحيطة بالمقابر. ومعلوم أن مقتضيات هذا الظهير الشريف- على أهميتها القصوى - أصبحت متجاوزة في الكثير من المدن والدوائر الحضرية التي أضحت فيها المقابر محاذية للبنات والمنشآت والطرق العمومية .

• الضهير الشريف رقم 59/413 / 1 بتاريخ 26 نونبر 1962 الصادر بالمصادقة على مجموع القانون الجنائي الذي أسس ما يصطلح عليه بالحماية الجنائية للمقابر .

• الظهير الشريف رقم 986/68 بتاريخ 31 أكتوبر 1969 المتعلق بدفن الجثث وإخراجها من القبور ونقلها، وكذا الرسوم التطبيقي رقم 986/68 بتاريخ 29 يناير 1970 وهما النصان اللذان يتعلقان أساسا بتنظيم شرطة المقابر .

• الفصل 22 ( ف 11 ) من الظهير الشريف المؤرخ في 30 شتنبر 1976 المتعلق بالتنظيم المالي للجماعات المحلية وهيئاتها الذي جعل صوائر إحاطة المقابر بسياجات وتعهدتها من جملة النفقات الإلزامية للجماعات الحضرية والقروية .

• وأخيرا الفصل 4 من الظهير الشريف رقم 1/81/254 بتاريخ 6 مايو 1982 بتنفيذ القانون رقم 781 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة والاحتلال المؤقت الذي أدرج المقابر ضمن الممتلكات التي لا يجوز نزع ملكيتها بأية حال من الأحوال .

فمن خلال إشارتنا للطابع الشرعي للمقابر الإسلامية، وسردنا للنصوص القانونية الوضعية المتعلقة بها، يمكننا أن ندلي بالاستنتاجات التالية:

- إن مقابر المسلمين لا تعتبر من قبيل الأملاك العمومية الجماعية بل تعتبر أملاكا حبوسية.
- إن المقابر الإسلامية، برغم طبيعتها الحبوسية ، تخضع في إدارته وتنظيمها والحفاظة عليها وصيانتها للأجهزة اللامركزية.

## المقابر الإسلامية بين أحكام الشرع الإسلامي ومقتضيات القانون الوضعي

إن الوضعية المزرية للمقابر الإسلامية إن كانت ناتجة - وهذا صحيح - عن تقصير الجهات المسؤولة عن إدارتها ، فإن الصحيح أيضا أن تلك الوضعية ناتجة كذلك عن الاختلال والقصور الذي يعاني منه الإطار القانوني لهذه المقابر. فالؤكد اليوم أن النظام القانوني لمقابر المسلمين هو نظام مركب يعاني من الازدواجية بحيث يتركب في جزء منه من أحكام الشرع الإسلامي في حين يتركب في جزئه الآخر من مقتضيات القانون الوضعي. وهذا النظام، بشقيه الإسلامي والوضعي، لا يجيب على كثير من التساؤلات التي بدأت تطرح بحدة خلال الفترة الأخيرة نتيجة التوسع العمراني والبشري الذي تشهده العديد من المدن الكبيرة والمتوسطة.

ويعتبر التساؤل عن الجهة المختصة قانونا بإحداث المقابر وإدارتها يطرح نفسه بإلحاح في هذا المضمار. فهل يعود الاختصاص للدولة ممثلة في وزارة الأوقاف والشؤون الإسلامية التي تعود إليها مهمة الإشراف على الأحباس العامة ومن ضمنها المقابر الإسلامية، أم يعود إلى الجماعات اللامركزية التي أكلت إليها القوانين الوضعية مهمة صيانة المقابر وتعهداتها دون أن تمنحها تلك القوانين الحق في تملكها وإدراجها ضمن ممتلكاتها العمومية؟

وهناك تساؤل موضعي آخر ينبثق مباشرة عن السؤال السابق هو لن يرجع الإختصاص في إلغاء المقبرة الإسلامية ونقلها وتغيير مكانها وبالتالي تغيير طبيعتها وتخصيصها حينما يدعو التطور العمراني والاقتصادي إلى ذلك؟ ثم هل تغيير أمكنة المقابر الإسلامية ممكن في ظل طروحات الفقه الإسلامي المالكي التي في معظمها تمنع أية إمكانية لنقل المقابر وتغيير طبيعتها؟

فالمقابر الإسلامية ، كما هو معلوم، تعتبر، وفقا لأحكام الشرع، من الأحباس العامة مثلها في ذلك مثل المساجد وغيرها من المرافق الخيرية الأخرى التي تحبس لخدمة الغايات الدينية والاجتماعية والثقافية لكافة المسلمين. وتستمد المقابر الإسلامية في المغرب هذا النظام من الأحاديث النبوية الشريفة وكذا من بعض اجتهادات وخرافات الفقه المالكي. فمن الأحاديث النبوية الشريفة المشهورة والمتفق عليها في هذا الباب ما يلي:

- "إذا مات ابن آدم انقطع عمله إلا من ثلاث: صدقة جارية أو علم ينتفع به أو ولد صالح يدعو له".

- "لأن يجلس أحدكم على جمرة فتحرق ثيابه فتخلص إلى جسده خير له من أن يجلس على قبر".

- "كسر عظم الميت ككسره حيا".

- "لأن يمشي أحدكم على الوضف خير له من أن يمشي على قبر أخيه".

ومن أهم خلاصات المذهب المالكي المستمدة من روح الشريعة الإسلامية ومقاصد الأحاديث النبوية الشريفة ما يلي:

- التبرع بأرض من أجل إقامة مقبرة لدفن المسلمين بها يعتبر من قبيل الصدقة الجارية طبقا للحديث النبوي الشريف.

- القبر حبس على صاحبه مادام به شيء من عظامه.

## ANNEXE 5

### Profanation de cimetières et réactions citoyennes



## EXTRAITS DE LA THESE DU PROFESSEUR PASCALE PHILIFERT

"Si l'on croit l'étude systématique que nous avons menée sur les articles et ouvrages publiés en langue française entre 1880 et 1997, on note au Maghreb, la faible présence des thèmes retenus (cimetières, mort...) dans l'ensemble des champs disciplinaires consultés. Un recensement des ouvrages en langue anglaise a conduit à un bilan similaire. En langue arabe, en dehors des textes religieux (préceptes autour de la mort édictés par la Loi), des hagiographies sur la vie et la mort des Saints ou des poèmes, c'est un domaine qui, à notre connaissance, reste vierge de toute production.

Ainsi, seules quelques données disparates, hétérogènes et éparpillées dans des études plus générales consacrées à la religion, aux mœurs et coutumes propres à quelques villes ont permis d'enrichir la réflexion au-delà de la seule ville de Salé.

La littérature coloniale : la mort entre monographie de villes et ethnologie.

Les données principales collectées l'ont été au sein de la production coloniale européenne c'est à dire que nous devons au seul regard extérieur ce savoir produit.

Cette première approche de notre sujet s'est nourrie; soit d'études très fragmentaires à vocation ethnographique, soit de récits monographiques sur les villes qui laissaient une place parfois significative aux cimetières. Ces discours que l'on peut caractériser d'historiques ou de touristiques ont ouvert certaines portes sur une connaissance de la réalité de la ville marocaine et de ses espaces. Bien souvent, le voyageur-écrivain évoque ses découvertes et interrogations au travers de descriptions qui mêlent clichés et stéréotypes, produits de références culturelles européennes. C'est surtout au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis dans le premier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, que les cimetières émergent de ces récits dont on a fait un usage sélectif. Nourris aux sources de l'Orientalisme, ils baignent le plus souvent dans des méditations mélancoliques et contemplatives. Il n'y pas de descriptions de Rabat ou de Salé par exemple sans que le cimetière soit mentionné et décrit au travers des scènes de genres "exotiques" qui s'y déroulent : les enterrements, l'arrivée des femmes le vendredi, la visite au marabout (P. Dumas, les Frères Tharaud, P-F. Rabbe). Ces descriptions tendent à associer toutes les pratiques aux mêmes comportements vernaculaires (l'individu à l'âme "indéchiffrable" est réduit à la masse, les pratiques populaires sont de l'ordre de la superstition et répètent inlassablement des rites immémoriaux où l'impureté est reine et l'hygiène bannie notamment lors d'un décès).

Ces textes ont été l'occasion d'archiver des descriptions de paysages funéraires, et de bénéficier d'un corpus daté de références, tout en ayant le souci de manipuler cette littérature avec beaucoup de précautions (vision coloniale pré-construite des chercheurs).



## CIMETIERES AU NORD DU MAROC



Sur le rapport noué entre la ville, d'avant la domination coloniale, et son organisation spatiale au travers de ses institutions politico-religieuse, administrative et sanitaire, on dispose de plusieurs monographies de villes qui donnent une information dispersée sur les cimetières (Fès de R. Le Tourneau, Rabat de J. Caillé, Marrakech de G. Deverdun). Plus tardive la monographie sur la ville de Casablanca mais aussi certains textes d'urbanistes (M. Ecochard) précisent les changements à l'œuvre dans les rapports entre ville et cimetière au temps du pouvoir colonial. Ces mutations sont analysées sous l'angle de la confrontation entre deux modes de vie, entre la survivance de pratiques traditionnelles en matière funéraire, impulsées par des populations migrantes issues du milieu rural, et la poussée de rites modernes en ville sous l'influence des couches aisées. Parallèlement, certaines informations sont consignées dans les recherches archéologiques qui accordent une certaine attention au mode d'ensevelissement au Maroc et au répertoire des formes des stèles (O. Camps, J. Bourrilly et E. Laoust). Premier point d'ancrage qui nous permettait d'établir une chronologie de l'évolution des pierres tombales.

Notre travail sur les sources s'est appuyé également sur le dépouillement d'une riche production socio-anthropologique établie sous le Protectorat. A partir d'index, nous avons isolé un corpus de textes à vocation ethnographique qui portent une grande attention au thème de la mort et qui s'attachent à mieux connaître la culture "autochtone". L'accent est mis sur l'analyse de l'eschatologie musulmane (l'âme et son devenir), sur la description minutieuse des rites funéraires (toilette funéraire, cortège . . . ), et de la vie sociale qui lui est associée (rôle de la maison, fête, visite au cimetière, importance des marabouts . . . ) mais aussi sur les rituels magico-religieux et les pratiques de nécromancie dont ils sont les supports (autour du corps, du cadavre). De ces ouvrages généraux, on a surtout retenu ceux du Dr Legey, mais aussi ceux de S. Biarnay, E. Doutté ou E. Westermarck, G. Dermenghem, qui ont parfois insisté sur des éléments susceptibles d'éclairer la recherche. Ces récits détaillés des coutumes marocaines sont évoqués également au travers de proverbes ou d'une analyse linguistique qui touche aux réalités quotidiennes en ville; depuis le rôle des visites au cimetière à celui des confréries. C'est le cas des ouvrages de L. Brunot, de E. Malka ou A.-R. de Lens. Cependant, dans ce corpus ethnographique il est frappant de constater qu'il n'est qu'occasionnellement fait mention de la présence de cimetières. Et dans la plupart des cas de ceux du monde rural".

PHILIFERT, P. "L'espace de la mort à Salé, entre permanence et mutation. L'émergence de nouvelles relations entre les cimetières et la ville". Université de Paris XII, 1998.



## “LA MER, LA MORT ET L'AMERTUME Profanation d'un cimetière historique à Salé”

Depuis des millénaires, l'histoire du Maroc est étroitement liée aux océans qui l'encadrent. Vastes étendues d'eau et de sable qui le limitent et le relient à d'autres contrées, à d'autres civilisations, à d'autres destinées.

Porte de la Méditerranée, un des berceaux de l'humanité, le Maroc fut également au cœur de fameux épisodes de l'histoire de l'Océan atlantique. De même, il participa, à pénétrer, à sillonner et à étendre, les lisières d'un autre océan, de sable cette fois-ci, celui du désert du Sahara.

Espace géographique privilégié, entre deux continents et deux océans, il servit à la fois de matrice et de rayonnement à des civilisations riches car métissées, à travers un vaste réseau "de routes de mer et de terre" - selon l'expression de Fernand Braudel -, du Royaume du Soudan à l'Espagne et de l'Atlantique au Golfe de Gabès,...

Bien des villes et des villages, des fleuves et des rivières, des îles en mer ou des îles en terre, conservent encore dans leurs paysages et leurs rivages, les monuments et les archives, les traces et les vestiges, la mémoire et les mythes que ce Maroc tri-océanique a incorporé dans son héritage et amplement diffusé dans son entourage.

Comptoir punique (Tingi), puis colonie romaine (Tingis), Tanger, par exemple, sentinelle dressée à l'extrême ouest de la Méditerranée, est restée liée au domaine du géant Antée, aux jardins des Hespérides et aux Grottes d'Hercule. Elle conserve encore un des plus anciens cimetières marins du monde, celui des tombeaux phéniciens laissés sur les pentes du plateau du Marshan.

Lorsque les limites du monde connu ont dépassé le Déroit de Gibraltar pour s'étendre au Ponant, ce sont, dès le septième siècle avant Jésus Christ, pratiquement tous les estuaires et embouchures, les baies et les rades protégées, qui vont recevoir comptoirs puniques, phéniciens et carthaginois puis des installations romaines. Et l'on pourrait encore mentionner Tamuda, Lixus, Sala Colonia, de même que les Iles purpuraires, dont le pourpre getule était, à l'époque, célèbre à Rome.

A partir du IX<sup>ème</sup> siècle, c'est l'Islam qui s'impose et les cités musulmanes vont se développer sur des trames urbaines préétablies ou sur de vastes territoires urbanisés ex nihilo. Elles se développent en intégrant et donnant sens à ce qui leur préexistait. Là encore, même si les premières capitales impériales sont des villes d'intérieur, la mer reste, au Maroc et pour de nombreuses cités, un élément fondamental de leur histoire, de leur économie, de leur imaginaire et de leur développement.

D'ailleurs à regarder de près les cartes anciennes et les vues aériennes des villes côtières, l'on est frappé par la proximité de la mer et de la mort. Bon nombre de cimetières, musulmans

ou israélites, sont maritimes. C'est le cas à Tanger, à Asilah, à Salé, à Rabat, à El Jadida, à Safi, à Essaouira, etc...Mais à l'embouchure du Bou Regreg, deux médinas se distinguent nettement et portent, à ce jour, dans leurs fortifications, dans la toponymie de leurs grandes artères et portes urbaines, dans l'immensité de leurs cimetières marins, des relations privilégiées à la mer et au fleuve qui réunit "les villes des deux rives".

Ces relations remontent aux fondations de ces deux cités, ou de ce que l'on peut appeler les noyaux initiaux autour desquels et à partir desquels les agglomérations se sont développées depuis près de neuf siècles. Il est d'ailleurs étonnant de constater que même si les croissances urbaines de ces deux villes n'ont pas toujours été synchrones, leurs empreintes sur le paysage sont similaires. De la rive gauche, au minaret almohade de la Qasba, répond, comme un écho sculpté dans le ciel, le minaret almohade de la Grande Mosquée de Salé, sur la rive droite du Bou Regreg.

Les deux villes tournent le dos à la mer et, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, non pour se préserver d'une barre atlantique depuis longtemps redoutée, mais pour la contourner afin de mieux la chevaucher. C'est dans cette configuration urbaine que l'on peut mieux comprendre et apprécier les appellations de Bab el Bhar (Porte de la mer) à Rabat et celle de Bab Lamrissa (Porte du petit port) à Salé, qui ouvrent toutes les deux sur le fleuve.

Dans cette relation particulière qui liait les "villes des deux-rives" à la mer, il semble utile de rappeler ici qu'une période de la première moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle, est marquée notamment par la course à laquelle participèrent les deux rives du Bou Regreg. Salé devint alors célèbre pour les exploits de ses Corsaires qui, à l'avant garde de l'Islam maritime, écumèrent la mer du Ponant, battaient pavillon dans les eaux britanniques, à l'embouchure de la Tamise, en Islande et réalisaient des prouesses dans des expéditions lointaines et téméraires jusqu'en Acadie et en Terre-Neuve,...

Ainsi, les principaux pôles initiaux des deux entités urbaines resteront séparés de la mer par l'espace des morts. Cimetières maritimes bercés de la rumeur et du bruit des houles de l'Atlantique. La présence de ces cimetières marins semblant assurer à la fois une transition, une protection et une médiation entre les vivants et les morts, unis par le destin au sein d'une même cité.

Ceci est encore plus net à Salé où le cimetière marin s'étale en pente douce, séparant la mer du pôle religieux de la cité qui domine l'ensemble urbain et ordonne son tracé, à partir des hauteurs nord-ouest de la ville. Cette polarité ayant progressivement regroupé, autour de la Grande Mosquée, d'époque almohade, la Médersa d'Aboul Hassan, d'époque mérinide, puis le Mausolée et la Zaouïa de Sidi Abdellah BEN HASSOUN, au XVII<sup>ème</sup> siècle. Entre temps, la partie basse du cimetière atlantique, allait accueillir la tombe du saint Sidi BEN ACHIR, qui attache dorénavant son nom au cimetière intra-muros. Originaire d'Espagne, exégète de la pensée de SHADILI, grande figure du Maroc mystique du XIV<sup>ème</sup> siècle, c'est un des saints les plus vénérés de la ville de Salé, dont il a été consi-

déré comme l'un des Patrons. Sa présence est censée protéger la ville et assurer une médiation entre force terrestre, maritime et divine. L'association saint/cimetière s'impose alors comme l'une des pièces essentielles de la topologie urbaine de la ville en formation, d'autant plus que le cimetière marin occupait près de dix huit hectares, soit environ le cinquième de la superficie de la médina intra-muros.

A partir des années 1950, Salé, comme toutes les autres villes marocaines, allait être soumise à un mouvement de forte croissance urbaine entraînant la déstructuration progressive de son tissu urbain ancien et l'extension spatiale de ses quartiers intra et extra-muros. Les cimetières vont accompagner ces processus de croissance et suivre l'implantation de nouvelles aires urbaines. C'est ainsi qu'un quartier se construit au voisinage du cimetière de Sidi BEN ACHER sur les parcelles des jardins maraîchers, et les maisons vont surplomber peu à peu le cimetière qui reste cependant préservé dans ses limites et se couvre de nombreuses nouvelles tombes.

Mais si aujourd'hui, la coupole du Mausolée et du Complexe de Sidi BEN ACHER ponctue encore une partie du cimetière intra-muros, il est désormais, d'une part, divisé, sur toute sa longueur, par une route reliant Bab Maâlqa au quartier Sidi Moussa, réalisé à l'extérieur et à proximité de l'enceinte nord de la médina. D'autre part, le cimetière est utilisé comme décharge publique dans toute la partie limitrophe au Borj er-Rokni. Il fait l'objet, par ailleurs, d'un "projet" qui, à ce jour, n'a fait l'objet d'aucune autorisation et semble être conduit par la Communauté urbaine de Salé-Bab Lamrissa.

Ainsi, un lieu aussi sensible, patrimoine historique au sein d'une cité, réputée depuis des siècles, d'une grande piété et d'une grande ferveur religieuse ; une cité renommée par la production intellectuelle de nombreux savants, est profané au grand jour, au vu et au su de tous, en une décharge publique qui ne cesse de s'étendre, sans susciter de réaction. Indépendamment des intentions des auteurs de cette profanation, ce qui est en cours ne peut être qualifié autrement que de sacrilège. Sacrilège tant vis-à-vis des morts que des vivants. Il est évident que ni les lois en vigueur, ni le droit séculier, ni le respect de l'histoire d'une cité glorieuse, ni le respect des âmes de tous ceux qui se sont sacrifiés durant des siècles, n'ont à aucun moment été pris en considération. Sans faire, ici, une longue liste de savants, de poètes, d'astrologues, de théologiens, de combattants de la foi, de martyrs, de résistants nationalistes exécutés en 1944, etc... inhumés ici, l'on ne peut ne pas penser à Ahmed Ben Khalid EN-NACIRI, important témoin du Maroc du XIXème siècle et auteur de "Al Istiqsa...", dernière grande compilation de l'histoire musulmane du Maroc.

Il n'y a guère longtemps, la profanation d'une tombe à Carpentras, dénoncée à juste titre par les media, a soulevé désapprobation et indignation dans le monde entier. Aujourd'hui, alors qu'un cimetière historique est, si j'ose dire, enseveli sous des tonnes d'ordures, c'est à un silence d'outre-tombe que l'on assiste. Pourquoi un tel silence face à la profanation en plein jour d'un cimetière historique? Désintérêt ou indifférence des habitants, des riverains et des gens de passage ?...

Peut-être une autre forme d'indignation. Un silence atterré face non à de simples délinquants ou à des spéculateurs fonciers ou immobiliers mais à des élus. Un silence atterré face à des bricoleurs de la gestion urbaine, à des violeurs de lois et de droits qu'ils sont censés respecter, appliquer et faire appliquer et respecter. Un silence atterré face à l'innommable, face à l'humiliation qui affecte toute une ville. En fait, le mal est bien plus grave qu'un simple irrespect du droit séculier ou de la justice des hommes. Il porte atteinte - comme cela m'a été rappelé, avec tristesse, par une haute figure de Salé - à la Chari'a et au droit divin.

Cela évoque en moi cette tragédie de Sophocle, écrite il y a près de deux mille cinq cents ans, où Antigone se révolte face à l'interdiction de Créon de donner une sépulture à son frère. Elle évoque "les lois non écrites" et rétorque à Créon qui l'accuse de passer outre son interdiction : "(...) je ne pensais pas que tes défenses à toi fussent assez puissantes pour permettre à un mortel de passer outre à d'autres lois, aux lois non écrites, inébranlables, des dieux!"

La profanation du cimetière historique de Sidi BEN ACHER à Salé est grave non seulement en tant que transgression du droit séculier mais surtout en tant qu'atteinte à la dimension même de l'être humain qui accède à l'humanité par sa faculté de donner une sépulture à ses semblables. Et cela ne peut qu'affecter tout citoyen de quelque ville ou de quelque continent qu'il se réclame. Face à un tel drame, tout silence ne peut être que complice. Tout silence ne peut être interprété autrement qu'à encourager la profanation d'autres cimetières, qu'à effacer d'autres mémoires dans d'autres villes, qu'à priver les citoyens de leur humanité, de leur droit et de leur devoir élémentaire du culte de leurs ancêtres. Les priver également, au-delà de leur mort, de la pérennité de leur existence dans leur cité, dans le souvenir des générations à venir et dans l'esprit des lieux.

Compte-tenu de tous ces paramètres, et avec beaucoup d'amertume, l'on finit par se demander s'il n'est pas préférable, au plan de la dignité, de se retrouver parmi les morts dont les esprits et les dépouilles sont aujourd'hui profanés, plutôt que parmi les vivants qui, par leur incompetence, leur injure à l'histoire et leur incapacité à gérer une ville - dans le cadre d'un contrat pour lequel ils ont été élus - forment, aujourd'hui, l'avant garde et les précurseurs d'une nouvelle forme de barbarie à l'aube du nouveau millénaire.

Article de Saïd Mouline paru dans divers quotidiens et hebdomadaires au Maroc en décembre 1999.

## AU SUJET DE LA PROFANATION DU CIMETIERE SIDI BEN ACHER Professeur Halima FERHAT

Ibn Ashir : le mausolée du cimetière marin n'abrite pas un quelconque marabout. Ibn Ashir est l'un des plus grands mystiques du XIV<sup>ème</sup> siècle. Quittant son Andalousie, il s'est fixé à Salé et y a fondé un courant intellectuel et mystique qui a marqué l'époque. Les plus grands noms de l'époque venaient lui rendre visite. Contentons-nous de citer le grand ministre de Grenade Ibn Al Khatib, le Kadi de Constantine Ibn Qanfad ou Al Hadrami qui lui a consacré une longue biographie. Le puissant souverain Abu'Inane s'était déplacé pour le rencontrer. Ibn Ashir était le maître de Ibn Abbad, l'auteur des fameuses Rassail dont la tombe est toujours vénérée à Fès.

Dans ce cimetière marin "derrière la grande mosquée de Salé", comme le précisent les chroniqueurs, reposent des savants, des mystiques et bien d'autres notabilités qui ont contribué à la gloire de la ville. Bien des stèles mérinides, en parfait état de conservation avaient mystérieusement disparu au début des années soixante. Celles qui restent sont enfouies sous des ordures repoussantes. Pourtant, elles marquaient la sépulture de ceux qui ont contribué à écrire de belles pages de l'histoire de la cité et de celle du pays. Citons pour le XIV<sup>ème</sup> siècle Abou Mohammad Ibn Al Aziz Sanhaji, Abou Diya Misbah, Mohammad Zuhry, fils du cadi de la ville. Le saint illuminé qui a été accueilli par ce cercle de savants, Abou Abdellah Mohammad Ibn Yahya, Abou Ali Nafzy et bien d'autres disciples morts en cette année 764 H.

Attirés par les vertus et le savoir de Ibn Ashir, ces hommes sont venus de tous les horizons, mourir près de lui. Salé est-elle atteinte d'amnésie et d'ingratitude ? Ces hommes ont pourtant été le fer de lance contre les aberrations et les perversions qui commençaient à secouer une société malade de la peste et égarée par les signes de sa propre décadence.





(الرخصة وتاريخها والمسؤولية عن المشروع) وليس كما جاء في اللوحة التي هي في عين المكان والتي لا تستجيب للشروط الضرورية للقيام بالأشغال، والكل يعلم الغاية التي في نفس يعقوب وما يحدث لمثل هذه المشاريع. وتجدر الإشارة هنا إلى التذكير بتاريخ آخر دفين في هذه المقبرة وهو 31 دجنبر 1997 ويتعلق الأمر بالمرحوم الحاج محمد البقالي.

باسم روح الإنسانية والأخلاق الحميدة والضمائر الشريفة وكذا مسؤوليتنا تجاه الحفاظ على بيئتنا ومجتمعنا ومستقبل أطفادنا، واحتراما للأرواح والأموات نحن مطالبون اليوم بإيقاف هذه الجريمة البشعة. وكل ما نتمناه هو أن تبقى مقبرة القرون السالفة مقبرة أموات الألفية الثالثة حتى يتمكنوا من مجاورة ومصاحبة أسلافهم في دار الآخرة، وسوف يكون لنا الشرف العظيم من ذلك عوض إقلاق راحتهم وإزعاجهم في مماتهم فباحترام الموت نحترم الحياة".

مقال للسيد محمد طيطة، مهندس معماري، صدر بمجموعة من الجرائد المغربية خلال شهر دجنبر 1999.



## "مقبرة سيدي بن عاشر بسلا" العبث بالتراث وحرمة المقدسات الدينية

"أقول لأهل الود من ساكني سلا سلوتم وعنكمم - إ خوتي - القلب ما سلا  
لكم من فؤادي منزل ما أجله سموت به بين الأحبة فاعتلا

ارتأيت أن أبدأ كلمتي هاته بأبيات شعرية للأديب الفقيه الكاتب سيدي أحمد بن عبد القادر رحمه الله في كتاب "النزهة" والتي يمدح فيها مدينة سلا وساكنتها واشتياقه إلى هاته المدينة التي نالت الشهرة وذاع صيتها بفضل رجالها الأعلام بحيث لا يستطيع إحصاؤهم كما جاء في كتاب "الإتحاف الوجيز في تاريخ العدوتين" للعلامة محسن بن علي الدكالي من أولياء صالحين وعلماء وفقهاء وأدباء ووجهاء وعدول وولاة وأمناء وقضاة ومحتسبين ونظار ومجاهدين وشهداء الحرية والاستقلال، أفنوا حياتهم في خدمة الوطن بعلمهم ومالهم وروحهم حيث ارتبطوا بهذه الحاضرة جسدا وروحا في حياتهم ومماتهم.

إلا أنه وللأسف الشديد وما نشاهده ونقف عليه اليوم بهذه الحاضرة، التي بلغت درجة عالية في العمران والتمدن والحضارة في عهد الدولة الموحدية والمرينية، حيث ساغ لابن الخطيب السليمانى أن يقول أنها "الجامعة بين الحضارة والبداءة"، يندى له الجبين وتقشعر له الأبدان إذ تأخذنا الدهشة ونحن نشاهد ببالغ الحسرة والأسف تاريخ مدينة عريقة صامدة كسلا يتحول إلى ظلام كاسح جراء بعض التصرفات الغير إنسانية المنبثقة من روح اللامبالاة والعبث.

إن ما يقع بمدينة سلا بمقبرة سيدي بن عاشر ( الإمام أبو العباس سيدي أحمد ابن عاشر الأندلسي الشميسي السلاوي) الناسك الدين، هي الجريمة الأولى من نوعها في تاريخ هتك حرمة المقابر، مقابر رجالات مدينة سلا الغر حيث نذكر على سبيل المثال لا الحصر، كلا من سيدي أبو عبد الله محمد بن أحمد الزهري وسيدي عبد القادر الحراثي وسيدي ميمون ومحمد بن عبد اللطيف الحافي وأبو محمد بن عبد العزيز الصنهاجي وأبو ضياء مصباح وأبو عبد الله محمد بن يحيى وأبو الحسن على بن موسى المطماطي السلاوي إلخ، وكذا شهداء انتفاضة 1944 ضد المستعمر الفرنسي نذكر كلا من الشهيد المقدم الجيلالي الفيلاي ومحمد الزمراني ومحمد خلف وبلال الصحراوي وبوعزة العربي الحسنوي والشهيدة خاتة روندة.

إننا لم نكتف بإفلاق راحة سكان مدينة سلا في حياتهم وإنما ارتأى البعض إفلاق أسلافهم حتى في مماتهم. وذلك بتدنيسهم وتغطيتهم بالأزبال والنفايات وتحويل هذه المقبرة التاريخية إلى مزبلة. هذا من جهة، أما من جهة أخرى يتم إنجاز تجزئة عشوائية على أنقاض الأموات وذلك بالتستر وراء مشروع ما، في غياب تام لجميع المواصفات القانونية للمشروع

4 - إن مدينة سلا ليست مسقط رأس السيد الأزرق، فلا علم له طبعاً بماضيها، والسيد المكينسي والسيد التيال من الجيل الجديد، فهما ربما لا يعرفان تاريخ مدينتهم الجاهدة وكان من النافع إحياء (الاستشارة) التي لا تنفذ فيها القرارات، كما فعل أول عامل للمدينة السيد بنجلون، وقد طلبت في رسالة مطولة سابقة- إلى العامل السيد بيد الله ليحيي هذه القضية، ولكنه أجابني برسالة خطية، يقول إنه متقيد بالضوابط ولو عمل باقتراحي المتواضع ما أقدم أحد على تلك الفعلة التي سيذكرها التاريخ بأسف مريع.

وبعد، فقد وقع ما وقع، فهل من مخرج من هذه النازلة ؟

- النصف المتباني من المقبرة التاريخية المحادية للسور، يجب أن يعد معلمة تاريخية، فليحط بسور جيد، مناسب للمكانة، ووسط السور يقام باب كبير يفتح ويغلق تحت إشراف المراقبة الدائمة تكون لنظارة الأحباس بمدينة سلا والأسوار و(الرياح) والأبراج والقلاع تعطاها عناية فائقة، ولا بأس من إرجاع بعض المدافع إلى أمكنتها، وعند المدخل تعلق لوحة باللغات الثلاث أو الأربع، تؤرخ لما وقع عبر القرون، ولا بأس من إثبات أسماء للقيادات الشهيرة وتعليق مشاهد وصور من تلك الوقائع العظيمة الخالدة تحت إشراف مستنير ذوليس سوقيا.

- ولتستبعد فكرة المقاهي، فالبقعة محترمة عليها مثابة وطالما ملأنا بالخشوع ونحن نطوف بها وستصير هي ومنطقة سيدي عبد الله بنحسون والمدرسة المرينية مقصدا سياحيا مشرفا، يتحدث بالذكريات الباعثة على الاعتزاز بالإضافة إلى المدينة العتيقة التي وفني الله إلى طرح مشكلها، فتظهرت من الأضرار رغم ما حدث.

- القسم الثاني المحول من المقبرة يصير مقبرة منظمة -كباب معلقة- يدفن فيها الموتى، وتكون هي أيضا مسورة ولها باب رئيسي محروس. وقد ألحت وزارة الأوقاف على التسوير والحراسة، في الفتوى الواردة.

- مقبرة أهلنا ترجع إلينا، من حيث تدفن في تربتهم يرحمهم الله، وبذلك يطفأ هذا اللهب الذي يحرق عدد من النفوس التي كادت أن تنفجر، فدعوه يكن انفجارا أدبيا، كما هو الحال عندي، لتكون هذه الأرض العزيزة هي أيضا مسورة ومبوبة، وفي كل الأحوال تقام الأسوار بكيفية جيدة متقنة، تصمد للرطوبة والتيارات الباردة وعصف الريح...

أرجو من صميم قلبي دراسة هذه المقترحات بكامل الاهتمام والعناية، وهي خالصة لوجه الله تعالى، وصادرة عن حب مخلص نافع لوطني الغالي، ولسلا مسقط رأسي، الذي ترعرعت فيه وألهمت خيرا. والحمد لله أولا وأخيرا".

24 مايو 1999

## نص رسالة السيد محمد ولد احمد اشماعو و السيدة عائشة النجار إلى السيد رئيس المجلس البلدي سلا - باب المريسة

الحمد لله وحده والصلاة والسلام على الهادي الأمين  
مع محمد ولد احمد اشماعو وعائشة النجار،

"السيد رئيس المجلس البلدي لمدينة سلا باب المريسة  
تحية مباركة.

لقد تسلمت يوم الجمعة 21 يناير 1999 من السيد عبد الإله المكينسي، العضو بمجلسكم، تسلمت منه ملفا حول قضية مقبرة الشهداء بجوار الولي سيدي احمد بنعاشر وما جاورها، دفاعا عنه ربما عن نفسه وهو الذي تولى حسب الشهود الإشراف المباشر - وربما لا يزال - على تهديم المقابر المقدسة بدفناها المجاهدين - عبر التاريخ-، المجاهدون ضد أعداء الله والوطن، الآتين من جهة البحر، ففضلكم ما كان استقرار للأعداء الصليبيين بالمدينة أبدا، وقد بقيت من بعد ذلك في نفوسهم هيبة منها دائما، فمقبرة المجاهدين بمدينةنا العريقة تعد معلمة كبرى ولو كانت عند غيرنا لجعلوا منها مقصدا يزار على الدوام. ولكن ألاحظ أن :

1 - الملف المذكور تنقصه رسالة السيد العامل السابق إلى وزير الأوقاف أولا : ليعرف أولا مبدأ القضية، بينما لا يوجد إلا جواب السيد الوزير معززا بآراء السيد المستشار الشرعي، والمطلوب أن يكون الطلب بمثابة حاضرا للاطلاع فقط وباستثراب أجد أن المراسلات كانت سنة 1993 أي من نحو ست سنوات خلت فالفكرة كانت مع المجلس البلدي السابق، ومن أجل ذلك نجد أن هذا المجلس أخذ تحفظات وزارة الأحياس وآراء المستشار الشرعي بعين الاعتبار، فلم يقع على شيء. فالمشكل طرح لغرض، والتنفيذ كان لغاية أخرى، ولو قبل للوزارة الموقرة أن الأمر يتعلق بمقبرة للشهداء المجاهدين الخالدين لما أعطيت أي موافقة... فالطرح من الأول كان مغلوطا.

2 - مقبرة (سانية بنسعيد) المجاورة وهي محبسة، فهي محبسة، فالمساس بها تطاول على الإرادة الخيرة للمحبس، حسب رأي المستشار الشرعي، ودفن هذه المقبرة لم يمض عليهم وقت طويل، بدليل ان القاضي السيد بوشعرة الذي دفن والده بها، لا يزال على قيد الحياة، وكذلك السيد المادح محمد المنصوري شقيق المرحوم الطاهر، وغيرها كثير، وكتب الله علي أن أعيش من جديد مأساة والدتي عائشة بذلك الاعتداء.... والمصيبة أنني حضرت صدفة في رمضان الأخير فإذا بالجرافة الراعدة تذك وتخرب مقابرهم وترمي بالعظام، وقيل حتى ببعض الأشلاء المتبقية، ترمي بها إلى العراء، بلا احترام، ولا حول ولا قوة إلا بالله.

3 - الاستفتاء في أول الأمر كان من أجل تمرير (قواديس) المياه الفاسدة، فعسى ألا تكون ترش بما فيها على رفات الشهداء الطاهرين، اما المنافع الاجتماعية فقد رأينا-في هذه الشهور- بوادرها، ألا وهي وضع بعض أدوات اللعب للأطفال فوق القبور الطاهرة- بشكل تتقزز عنه النفوس، ولا يدل على فهم ولا على ذوق... كأن الشاطئ القريب لا يكفي، ولا الأراضي المترامية المجاورة له، الواسعة الجنبات لا تكفي هي كذلك.....

## نداء حزين أليم

"وقع اعتداء شنيع على مقابر المسلمين و المسلمات من موتانا تحت سمعنا وبصرنا نحن أهاليهم وأقربائهم، وداست الجرافات على القبور الغالية ودكتها دكا، ولا من ينهي عن هذا المنكر، ولا من يرد الطائشين عن طيشهم .

من المعروف المشهور أن هناك بجوار ضريح سيدي الحاج بنعاشر مقبرة الشهداء، يرقد فيها الذين استرخصوا الأرواح في الدفاع عن الدين والوطن . وتقديسا روحيا لهم، أحاطها الأقدمون بسور، له باب واطئ تعترضه من الوسط خشبة، فلا تدخله دابة، ولا يدخله متشامخ بقامته، إلا إذا طأطأ الرأس، وسموا هذا الباب : باب (اتحن)، احتراما وإجلالا، وكم اشتاق المواطنون أن يدفنوا هناك تبركا، لهذا حبس المحسنون عن سانية بنسعيد بالجوار .

وهناك دفن عدة أفراد من الأسر، وكان من بينها جدتي السيدة فاطمة النجار ووالدتي الغالية السيدة عائشة النجار، وزوجة والدي السيدة خدوج بنعياد وغيرهن كثير...

ولقد جرت عادتي من قديم إنني قبيل الأعياد خصوصا ليلة السابع والعشرين من كل رمضان، أن أقصد هذه المقبرة للترحم والابتهاال إلى الله، أن يوسع موتاي وموتى هذه المقبرة بمغفرته ورحماته.... ولقد صدمت منذ أسابيع حينما، وجدت أن المقبرة انمحت من الوجود، وأن الجرافات دكتها دكا، وجعلت عليها سافلها، ولم يعد لي أنا الذي على قيد الحياة أن أجد قبورا لأهلي ولا عشيرتي لأترحم عليهم.... وهو اعتداء علينا نجهر بصوت عال صارخ : اللهم إن هذا منكر ... اللهم إن هذا منكر .

لقد رحت أبحث وأسأل، وسمعت أخبار متضاربة تحاول تبرير هذه الفعلة الشنيعة، وأغرب ما سمعت أن هذه التربة الطيبة الطاهرة ستحول إلى ملاعب للكرة، أي ستقلب رفات أهالينا إلى بقايا تطؤها الأقدام، وتنثرها في الفضاء استهانة بها.

أرفع شكواي باسم جميع من اعتدي على مراقدهم الأخيرة، وأطالب بمراجعة المشكلة من أصلها. ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم".

محمد بن احمد اشماعو، رجل تعليم و حامل قلم

الرباط، شوال 1419







## نماذج من أورايش جمعية ريف الأندلس بشفشاون تنظيف مقبرة مولاي علي بن راشد ومقبرة فوق السوق بشفشاون

في إطار الأنشطة التي تقوم بها جمعية ريف الأندلس بشفشاون و انسجاما مع الأهداف الرامية إلى المساهمة في المحافظة على التراث المعماري للمدينة و تفعيل اهتمام السكان بقضايا التعمير و البيئة، نظمت الجمعية ورشا تطوعيا مفتوحا طيلة شهري ماي و يونيو 1998 بمقبرة مؤسس المدينة مولاي علي بن راشد تحت شعار "الحفاظ على نظافة مقابرنا مسؤوليتنا جميعا" و التي تبلغ مساحتها 15,000 م تستهدف تحسيس السكان و توعيتهم بأهمية و ضرورة المحافظة على نظافة المقابر باعتبارها فضاء له أهمية روحية و مكانا له حرمة في تعاليمنا الدينية.

و قد تضمن الورش عدة أشغال أهمها : تنظيف المقبرة و تطهيرها من الأزبال و النفايات و تعشيب الغابة التي نمت داخل المقبرة مع إعداد و إنجاز ممرين للراجلين، لتمكين زوار و رواد المقبرة من التنقل و الوصول إلى مقابر ذويهم بسهولة تجنبنا للمشي فوق القبور و قد وصل طول الممرين حوالي 600 متر، و كذا أعمال تجيير المقابر و المسجد.

نظم هذا الورش بتعاون مع المجلس البلدي الذي وفر للجمعية مختلف الوسائل من شاحنة لنقل الأزبال و الأنقاض و من وسائل الحفر و الحمل و التعشيب إضافة إلى مادة الإسمت التي استعملت لتهيئة الممرين، في حين خصصت الجمعية المساهمات المادية التي حصلت عليها من المحسنين لتسييد نفقات 9 عمال مأجورين اشتغلوا بصفة يومية طيلة أيام الورش الذي دام شهرا كاملا و شراء بعض الأدوات اللازمة في الورش.

و قد تميز هذا الورش بمشاركة واسعة من طرف السكان حيث وصل عدد المتطوعين إلى حوالي 300 متطوع و متطوعة منهم 77 طفلا.

و بعد النجاح الذي لقيه هذا الورش و ما خلفه من آثار طيبة و ردود فعل إيجابية نوهت بالورش و هنتت الجمعية على هذا الإنجاز، أقدمت الجمعية على تنظيم ورش تطوعي آخر بمقبرة فوق السوق، و ذلك خلال شهر يناير 1999 استهدف تنظيف المقبرة و جمع الأزبال سبقتة عملية إخبار السكان و تعبئتهم عبر نشر إعلانات و صور عن واقع المقبرة و مناشير تحتهم و تدعوهم إلى المشاركة المكثفة في الورش.

و قد تخلل هذا الورش مسابقة في الثقافة البيئية بين تلاميذ مدرسة ابتدائية مجاورة للمقبرة. و بعد انتهاء الورش نظمت الجمعية حفلا لفائدة الأطفال المشاركين بمكتبة مناهل العرفان، انتهى بتوزيع الجوائز على التلاميذ الذين قدموا أحسن عمل. كما خصصت الجمعية جائزة لأصغر مشارك في الورش.

تشكل هذه الأورايش التطوعية أهم الدعائم التي تعتمد عليها الجمعية في إنجاز مختلف الأنشطة التي تقوم بها ، و مكونا أساسيا من مكونات الإستراتيجية التي تبنتها الجمعية المعتمدة على إشراك السكان في خدمة أهدافها المتمثلة في حماية التراث المعماري للمدينة العتيقة و المساهمة في الحفاظ على بيئة حضارية نظيفة و جميلة.

المصدر: جمعية ريف الأندلس

## MARRAKECH –SACRILEGE

### Condamnation de 6 scélérats à 18 mois d'emprisonnement pour infractions relatives aux sépultures

Six scélérats dont le gardien du cimetière de Bab Doukkala, employé à la commune urbaine de Marrakech - Ménara, ont été condamnés le 17 du mois en cours par le tribunal à 18 mois d'emprisonnement chacun, 500 dhs d'amende et la prise en charge des frais du procès en commun pour infractions relatives aux sépultures et au respect dû aux morts, conformément aux dispositions des articles 268,269, 270 et 272 du code pénal.

Les inculpés opéraient dans le cimetière de Bab Doukkala. Ils exhumaient les cadavres enterrés dans les tombeaux tout près de l'entrée pour les jeter dans des fosses situées plus loin en vue de remettre en venus les lieux dégagés aux clients potentiels pour des sommes allant de 600 à 1500 DHS.

Un commerce sordide qui rapportait assez à la bande qui partageait le pécule entre ses membres y compris le gardien du cimetière qui est censé veiller sur le respect des lieux et la vérification des autorisations d'inhumation, jusqu'au jour où une brouille éclata en raison d'un malentendu au relent pécuniaire.

Il n'en a pas fallu plus pour que l'un d'eux leur fausse compagnie, excédé par le mauvais partage qui favorise les uns et lèse les autres et aille les dénoncer à la police.

Les rapports de l'enquête qui s'en sont suivis sur le terrain ainsi que les déclarations des témoins concordaient et confirmaient les chefs d'inculpation dont sont poursuivis les accusés.

Aussi les dispositions des articles appliqués à leur encontre sont- on ne peut plus claires. Dans l'article 269, il est dit :

Quiconque détruit, dégrade ou souille les sépultures par quelque moyen que ce soit est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 2 ans et d'une amende de 120 à 500 DHS.

Dans le même chapitre, l'article 270 stipule : Quiconque voit une sépulture, enterre ou exhume clandestinement un cadavre est puni de l'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 120 à 500 DHS.

Pour avoir commis ces délits blasphématoires, les 6 scélérats qui ont comparu en été d'arrestation :

- Mohamed A ; 46 ans, marié, ouvrier, 2 enfants, sans antécédents, originaire de Marrakech.

- Mohamed L, 41 ans, marié, 2 enfants, sans antécédents, natif de Marrakech, employé à la municipalité Ménara.

- Saïd A, 34 ans, célibataire, ouvrier, natif de Marrakech, ayant des antécédents judiciaires.

- Rachid Ch. 22 ans, célibataire, ouvrier, natif de Marrakech, ayant des antécédents judiciaires.

- Abdelhadi B. 42 ans, célibataire, ouvrier, originaire de Marrakech, sans antécédents judiciaires.

- Hassan A, 28 ans, natif de Ouarzazate ouvrier, célibataire ayant des antécédents judiciaires.

Les six ont 18 mois pour réviser ensemble le partage du bénéfice de leur basse besogne.

Abou Réda

---

Paru dans le journal "l'Opinion" , Rabat le 21-07-2000

## LOS MUSULMANES CONSIDERAN « BLASFEMO » ABRIR AL PÚBLICO EL CEMENTERIO REAL NAZARI

Francisco J. Titos, Granada El Patronato de la Alhambra y el Genralife abraja al público el cementerio real nazari, la Rauda, pesar de la oposicion del Consejo Islamico, compuesto por doce comunidades musulmanes de la provincia, que considera la apertura “una blasfemia y un sacrilegio ». el director del patronato, mateo revilla, explico que la Rauda terminara de restaurarse en abril de 2000 y recibira visitas restringidas « muy respetuosas ». en este cementerion de la Alhambra descansaro los restos de monarcas nazaries como Yusuf I y Muhammad I

El portavoz del Consejo Islamico de Granada, Lucio Lopez, declaro a la agencia Efe que la iniciativa del Patronato de la Alhambra de abrir la Rauda al público « es un gran dezcabello, en sacrilegion y una gran ofensa » a los musulmanes.

Por ello, el consejo islamico dice haber solicitade al Patronato de la Alhambra que evite “la blasfemia” de abrir la Rauda. Este organismo, que ha sido reconocido recientemente como miembro de la Federacion Espanola de Entidades Religiosas Islamicas, ofrecio la presencia de alguno de sus miembros en el patronato rector del monumento “para Evitar que la direccion de la Alhambra tome medidas insensibles con la religion musulmana”.

El director del patronato, Mateo Revilla, nego, sin empargo, haber recibido una peticion del Consejo Islamico para evitar la apertura de la Rauda. Asguero que el cementeriuo nozari, que comenzo a restaurarse et pasado agosto, se abraja dentro de cuatro meses para visitas especiales restringidas. En cualquier caso, explico, “ sera una visita cultural, que por propia definicion, resptara el significado y la memoria del lugar”.

Revilla recordo que en algunos paises islamicos existen otros cementerios abiertos al turismo, como el de la familia Saidi en Marrakech y el Taj-Mahal. Respecto a la proquesta del Consejo Islamico de introducir un representante en el Patronato, Revilla fue tajante. “ Los miembros de la Comision Técnica se elgen por sus conocimientos. La sensibilidad para conservar un monumento es una cuestion técnica, no de pertenencia a una comunidad o de profesar una determinada religion”.

La Rauda es un pequeno cementerion real de 65 tumbas, ubicado a espaldas de las entradas principales al Palacio de Carlos V y al de los leones. Su origen data del siglo XIII. En él eran enterrados los miembros de la familia real nazari y monarcas como Muhammad II, Ismail I y Yusuf III. Hoy, sin embargo, solo quedan los restos de una persona, despues de que Boabdil exhumara todos los cuerpos en 1492 para enterrarlos en Africa.

Paru dans le quotidien "El Pais", Madrid le 23-12-1999

## VISITEZ OXFORD, SON UNIVERSITÉ.. ET SON « CIMETIÈRE DE L'ANNÉE »

Hugh Dawson est un homme heureux. Lors d'une cérémonie à Aberdeen, lui a été remis, au nom de la bonne ville d'Oxford dont il est conseiller municipal, le prix du plus beau cimetière de l'année. Larges allées gravillonnées, cryptes et dalles tumulaires briquées, chrysanthèmes, ifs et cyprès en pleine santé : comme disait Georges Brassens, au cimetière d'Oxford, c'est un peu comme si on passait « sa mort en vacances », au grand air et entre les vivants. Hugh Dawson est formel, « les cimetières ne sont pas seulement pour les morts, ils sont utilisés par les vivants comme espaces publics et nous encourageons vivement les gens à y venir déjeuner ».

L'idée britannique de décerner chaque année des prix aux plus beaux cimetières du pays est autant moins ridicule que comme dit Kate Parker, l'une des organisatrices de l'événement, « ces sites sont des trésors d'informations historiques, écologiques et sociales ». Il est d'autant plus nécessaire de les préserver que l'ensevelissement des corps risque d'entrer bientôt au panthéon des traditions humaines disparues en Grande-Bretagne, pays deux fois plus habité que la France au mètre carré, tous les cimetières sont pleins à craquer et il n'y a plus de place pour en ouvrir de nouveaux. Seules les grandes entreprises privées de pompes funèbres, comme la Service Corporation International (SCI), une société américaine du Texas qui possède plusieurs « jardins de pierres », mausolées et crématoriums au Royaume-Uni et en France, via des filiales peuvent encore s'offrir les terrains nécessaires à un repos vraiment éternel. Encore faut-il accepter par avance de n'être plus allongé six pieds sous terre comme le veut la tradition, mais six pieds au-dessus, voire plus.

Au « mausolée » de la SCI à Streatham Park dans le sud londonien, les morts sont empilés derrière de hauts murs de granit blanc divisés en petits carrés de 70 centimètres sur 2 mètres de long. Chaque alvéole correspond à un disparu qui peut être descendu ou remonté de sa cage par un système hydraulique lors des visites familiales. Une perche télescopique avec pince adéquate est à la disposition de ceux qui veulent placer des fleurs dans le « tombeau » du disparu le plus haut placé dans le mur. Coût de la concession, avec cérémonie, levée du corps et le reste : 80 000 francs minimum. Les alvéoles à hauteur d'homme sont évidemment les plus chères, souligne une enquête du Guardian. Bref, en Angleterre, le cimetière victorien ne se porte plus du tout. Ou alors il faut accepter ce que la SCI appelle la « méthode australienne » qui consiste à sortir les restes d'un caveau familial et à les placer dans un « cercueil » plus petit, une urne suffit souvent, qui sera ré inhumé après avoir fait « place aux jeunes ».

Tout le monde n'a cependant pas envie de bousculer le repos de l'ancêtre dans sa dernière demeure, et bien qu'ils aient la possibilité administrative – difficile à obtenir mais théoriquement autorisée – de vivre leur éternité au fond de leur jardin privatif – Stanley Kubrik est enterré au pied d'un des arbres qu'il aimait dans le parc de sa résidence anglaise – près des trois quarts des Britanniques choisissent aujourd'hui la crémation. Ou ils demandent, de plus en plus souvent semble-t-il, à commencer leur long voyage, entier, dans les flots noirs de la Manche...

Patrice Claude

Paru dans le journal "Le Monde", Paris le 06-10-1999

# CARPENTRAS APRÈS « CARPENTRAS »

Traumatisée par les profanations, la ville s'interroge. Les enquêteurs, après des débuts difficiles, ne négligent aucune piste

## Carpentras

### De notre envoyé spécial

Jusqu'à ce jour Carpentras n'évoquait, pour beaucoup, que la saveur désuète des berlingots. Après s'être égarés dans les ruelles étroites bordées de demeures qui témoignent d'une prospérité passée. Les touristes photographiaient l'arc romain, la porte juive de la cathédrale Saint-Siffrein, la Synagogue, puis partaient prendre le frais au sommet du mont Ventoux ou au pied des dentelles de Montmirail. Désormais les visiteurs vont jeter un regard inquiet à travers les grilles du cimetière comme l'envoyé spécial en France de l'Asani Shimbun Tei Shimizu, pour tenter, sinon de comprendre du moins d'exorciser des démons.

Mais qui peut comprendre ? pas Carpentras en tout cas. Plus de dix jours après la découverte de la profanation. La ville dissimule son traumatisme sous les gestes d'un quotidien quelle croyait ordinaire à tout jamais. Vendredi 18 mai on est allé faire ses courses au marché sur l'allée des platanes et dans les rues pré-tonnes. On a discuté de la sécheresse qui s'aggrave, de la saison de la truffe catastrophique. Des melons savoureux cette année, et de la prochaine assemblée générale du club local de rugby à treize qui s'annonce houleuse. La vie d'une bourgade ordinaire. Le docteur Freddy Haddad, qui préside la communauté juive a estimé qu'il ne fallait pas remettre la conférence de presse sur les travaux de réhabilitation de la synagogue qui devraient permettre au public d'accéder à tout le bâtiment dans trois ans.

### La tache sur le buvard

Carpentras, ville ordinaire en effet. Aujourd'hui le ressort traditionnel de son économie, les cultures maraîchères est détendu insuffisant pour assurer l'expansion. « Ici un smicard n'est pas mécontent de son sort » indique un conseiller municipal. Les tentations sont peu nombreuses. Les deux cinémas de la ville sont restés fermés deux ans. Les bars, installés aux anciennes portes de la cité sont des points de rendez-vous ou l'on se retrouve par affinité. Les pieds noirs aux quinconces. Les jeunes places Aristide Briand. Les amateurs de poker et de parties de pétanque intéressés porte d'Orange.

Total « une ville calme » pour le maître (UDF). Jean-Claude Andrieu fier de consacrer dix millions de francs (4% du budget) à subventionner les trois cents associations qu'abrite la sous-préfecture du Vaucluse. Les statistiques sur l'emploi, l'immigration la natalité. Les divorces ou l'endettement des ménages montrent que la ville est sur ces pains aussi, ordinaire.

Pourtant Carpentras se distingue sur un point : Le score réalisé par Jean-Marie le Pen au premier tour de la dernière élection présidentielle deuxième à quelque trois cents voix de François Mitterrand. Les électeurs ont également permis à deux représentants du Front national de siéger parmi les trente cinq membres du conseil municipal ou la droite est inatoritaire, le terrain Carpentras sien ou l'immigration a déposé sur le substrat provincia des couches sédimentaires successives-italiens, espagnols, pieds noirs, maghrébins-est-il particulièrement fertile aux thèses d'exclusion du Front national ? Toutes les personnalités locales s'accordent à dire qu'il n'y a pas de problèmes avec lesquelles deux mille immigrés d'Afrique du nord. "Ceux d'ici ne sont pas comme ceux de Marseille ou de Paris. Ils sont vraiment là pour travailler" affirme même M. Guy Macary, l'un des deux conseillers municipaux du FN. Pied noir, parachutiste pendant la guerre d'Algérie? cet avocat, qui a élevé des chèvres pendant quatre ans dans le Gers avant de reprendre le chemin des prétoires

place son engagement auprès de Jean-Marie le Pen sur "la défense des valeurs morales françaises". Mais il reconnaît aussi que Marseille n'est pas très loin et que, parce qu'il appelle "l'effet de la tache sur le buvard" les gens peuvent ici avoir les mêmes psychoses sur l'insécurité et l'intégrisme. mais de là à profaner des tombes, à déterrer un mort ?

les profanations précisément. Sous le choc, personne n'en avait souvenir. Et puis, la mémoire est revenue. l'an passe une cinquantaine de tombes furent dégradées dans le cimetière chereetten de Carpentras. Quelques mois auparavant d'autres dans des villages voisins. Bédouin de Caron. les coupables d'un de ces actes ont même été jugés. Alors une partie de Carpentras se dit que celui auquel elle a donné largement ses suffrages a peut-être raison, que cette "affaire au cimetière" ne peut être qu'une machination destinée à mise notre Jean-Marie le Pen.

Et ce vieux pied noir, membre du Front national tendance pastis ne craint pas de claironner entre deux tournées, que lui, il "les connaît" les coupables. Les esprits, qui l'instant d'avant n'aspiraient qu'au calme, recommencent à s'échauffer. Derrière une cordialité de façade les humeurs sont marquées. Désignée au monde entier comme en proie à un antisémitisme virulent. Carpentras ne s'en reconnaît pas coupable. Dans les lettres, anonymes ou nom, que reçoivent les renseignements généraux, plus des trois quarts imputent aux juifs la responsabilité et les conséquences des événements. Cette enquête policière qui piétine laisse à la ville l'impression que "d'en haut" on manipule l'opinion. "les véritables investigations ont commencé trop tard" déplorait jeudi dernier le maître, ou en sont-cites en effet.

### Le champ politique

Plusieurs versions circulaient encore entre le tribunal de grande instance et le commissariat sur la matérialité de certains éléments on ne sait toujours pas si la profanation a été commise dans la nuit du 8, nuit de pleine lune. Ou du 9 Mai Devant l'émotion générale l'autorité judiciaire a laissé. Au début, les événements échapper au cours normal d'une enquête à laquelle le premier réflexe de la communauté juive locale avait été de ne donner aucune publicité. Mais quand MM Sam Levv, gardien de la synagogue, et Freddy Hadda, le jeune médecin de campagne, président de la communauté culturelle, ont insisté pour que le corps de Félix Germon soit, rapidement, de nouveau inhumé et que l'affaire ne soit pas ébruitée, il était trop tard. La nouvelle avait été diffusée par l'AFP et le ministre de l'intérieur. Pierre Joxe avait fait une déclaration stigmatisant "des abominations racistes"

En tenant ces propos M. Joxe faisait quitter à l'enquête le terrain strictement policier pour l'engager dans le champ politique. Mais avant même qu'il ait parlé à Nîmes, sur place une autre erreur avait déjà été commise, lourde de conséquence. Quand le ministre et sa suite arrivèrent, vers 17 heures au cimetière, les enquêteurs de Carpentras n'avaient pas eu beaucoup de temps pour rechercher des indices. Contre l'avis du médecin légiste de la commune, le Dr Michel Barillon, qui aurait souhaité pratiquer un autopsie, le procureur de la République, M. Paul chapon avait autorisé l'inhumation du corps, on avait seulement découvert une empreinte de chaussure de type rangers et de forte taille. Ainsi qu'un relevé d'identité bancaire délavé par les intempéries.

Ce sera à peu près tout. Aucun périmètre de sécurité ne fut établi. le défilé des personnalités, le jeudi et le vendredi puis les rassemblements durant week-end rendront tout autre recherche impossible. D'autant que les services municipaux procéderont

au nettoyage des abords puis au débroussaillage d'une partie du cimetière le dimanche matin.

les Renseignements généraux fournirent à la police judiciaire la liste des activistes d'extrême droite. Elle se révèle extrêmement mince pour une ville ou le Front national a une telle présence. Six skinheads d'Avignon furent interpellés dans la journée. A vrai dire le plus "suspect" de la bande avait été abusivement catalogué skin : c'est un Beur que les Carpentras siens connaissent bien. Le soir il fait cuire des merguez à la terrasse d'un bar. Place de Verdun. Depuis plusieurs semaines il a une jambe dans le plâtre, jambe qu'il s'était cassée, une nuit, en tentant de franchir le mur du cimetière juif.

### Enquête de routine

Transporté à l'hôpital par les pompiers. Cette nuit-là, le jeune homme fut évidemment le premier à être interpellé par les enquêteurs. M. Jean-Marie le Pen a suggéré que le garçon effectuait alors un repérage en vue de la profanation.

Après l'avoir interrogé par deux fois, les enquêteurs s'en désimètres seront se satisfaisant de l'expiration fournie sa visite du cimetière était un parti d'après

Les inspecteurs qui entendent aussi le conseiller régional du M. Guy Macary ont continue traquer les crânes rases" dans le département mais aussi à en Provence et Toulouse le juge d'instruction chargée de l'affaire Mme Sylvie Motte, devait lancer une commission rogatoire nationale et demander lundi 14 Mai une autopsie du corps de Félix Germpn. Celle-ci ne sera acceptée par le grand rabbin de France M.Guy Sitruk. que le lendemain le corps embaume sera examiné à Nîmes par les Drs Matares et Santoro sans grands résultats semble-t-il. A partir de ce moment là il est clair que les enquêteurs ne sont sur aucune piste sérieuse.

Il fallait tout reprendre. Routine habituelle on visita les voisins du cimetière qu'on avait négligé de questionner jusqu'alors : on s'interrogea sur la personnalité de Félix Germon retraité juif. époux d'une fille d'immigrés italiens et catholiques. Etait-il sympathisant du Front national, comme le laissa entendre un conseiller municipal juif et lepnésiste de Surgue. M. fernand Teboul ? Etait-il proche du PC comme la sollicitude M André Lajotine à l'égard de la veuve pouvait le laisser penser Ni FN ni PC. Fetix Germon n'avait été en fait qu'un vieillard aisé que le souvenir de hoto causte hantait encore. La piste Germon" ne menant pas plus loin.

Le SRPJ de Montpellier décida alors d'ouvrir une ligne téléphone que discrète pour les témoins éventuels, dans le même temps le garde des sceaux, M Pierre Arpaillange évoquait le versement d'une prime pour la fourniture d'informations permettant d'identifier les auteurs du forfait? c'est dire si l'enquête mal engage. Mal aiguillée. Etant dans une impasse Alors après thèse du crime politique, cette satanique a commencé à développer. En fin de semaine dernière. Les renseignements généraux ont été priés de sortir leur dossiers sur les sectes. les images et tous les Illuminés de la région y aurait un lien entre les service comme sur le corps de Félix Germon ceux, non élucidés infliges du corps d'une vieille dame dans un cimetière de Marseille en Avril 1981 ?

Les consignes, on le voit sont à ne négliger aucune piste de tous vérifier. Mars dix jours après la découverte macabre. la fièvre des premières heures est retournée.

Paru dans le journal, "Le Monde", Paris le 23-05-1990

## REMERCIEMENTS

ali amahane, mohamed aouad, mohamed assila, m'hammad benaboud, benabdellah ben bouzid, hicham chiadmi, mohammed doukkali, el haj boubker el kadiri, halima ferhat, mohamed hakoun, père jacques levrat, père rené pérez, pascalle philifert, ahmed iraqi, el haj mohamed ouzzaouit, serge santelli, ahmed sbihi, rachid zarouila tafersiti, mohammed fawzi zniber.



Mausolée de Suleyman à Istanbul - Oeuvre de Mimar Sinan

Photographie de la couverture : Vue d'ensemble du Mausolée  
Sidi Ben Acher et ses abords

Publié par la Direction de l'Architecture  
Ministère de l'Aménagement du Territoire,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement

Dossier établi par :  
Mohammed Akazaf, Ilham Amar, Reda Guennoun  
Hassane Kharmich, Asmaa Sedjari, Mohammed Tita  
Coordination éditoriale : Mohammed Tita

Sous la direction de Saïd Mouline

Dépôt légal : 2000/0974  
ISBN : 9954-401-34-2

Imprimé par Les Editions Okad  
Rabat - Maroc  
2 ème édition, juillet 2001